

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ INNUE DE
PESSAMIT

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN INTERVENTION SOCIALE

PAR STÉPHANE CROUSSETTE

NOVEMBRE 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Remerciements

Je tiens à remercier Madame Micheline Labelle, professeure de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, directrice, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté et directrice de mémoire, dont les encouragements et les bons conseils m'ont aidé à terminer ce mémoire. Je remercie aussi la communauté de Pessamit et tous ceux qui ont eu l'amabilité de répondre à ma grille d'entretien. Je remercie également Carole Lévesque professeure et chercheure à l'INRS, Urbanisation, Culture et Société qui m'a fourni des références et a accepté de me rencontrer. Merci enfin à Guylaine Létourneau, traductrice et réviseure, qui a révisé les différentes versions de mon texte et m'a conseillé en de nombreuses occasions.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	v
Introduction	1
Chapitre I	
Mise en contexte	6
1.1 Historique.....	6
1.2 Vie traditionnelle.....	9
1.3 Le changement	10
1.4 Portrait démographique	14
1.5 Langue et culture.....	16
1.6 Économie	17
1.6.1 Les entreprises privées	17
1.6.2 Les différents organismes.....	18
1.7 Les recherches sur les Innus.....	20
1.8 Recherches sur les Autochtones en général	23
Chapitre II	
Cadre théorique	31
2.1 Choix du cadre d'analyse	31
2.2 Question de recherche et hypothèse	33
2.3 Méthodologie	35
Chapitre III	
Analyse	39
3.1 Caractéristiques des répondants	39
3.2 Cheminement professionnel.....	40
3.3 Motivations	40
3.4 Engagement.....	41
3.5 Historique de l'économie de la réserve d'après les répondants.....	41
3.6 La langue et le bilinguisme colonial.....	43
3.7 Éducation	46
3.8 Perception des travailleurs	48

3.9 Les entreprises.....	52
3.10 Les valeurs innues	53
3.11 Les valeurs et l'économie.....	55
3.12 Le développement de la réserve	57
3.13 Freins au développement.....	61
3.14 Les voies du développement	62
Conclusion	68
Bibliographie.....	73

RÉSUMÉ

Les communautés autochtones figurent parmi les plus pauvres du Canada. Ce sont aussi celles qui sont les plus touchées par des problèmes sociaux comme l'alcoolisme et le chômage. Malgré cela, ces communautés s'efforcent de renverser la vapeur. En ce début de siècle, les principaux défis des communautés autochtones du Canada consistent à surmonter leurs difficultés sur le plan social, à obtenir davantage d'autonomie politique et à développer leur économie, tout en perpétuant leurs valeurs traditionnelles et leur langue. L'objectif du présent mémoire est de déterminer la perception qu'ont les leaders économiques et politiques de la communauté de Pessamit du développement économique. Ainsi, toutes les communautés innues, regroupant environ une dizaine de milliers de personnes, pourraient bénéficier des résultats de cette recherche.

Dans le cadre de la présente recherche, la collecte des données s'est effectuée au moyen d'entrevues individuelles en utilisant la méthodologie qualitative. Les huit personnes rencontrées sont des membres de la communauté de Pessamit qui participaient au moment de l'entrevue ou avaient participé par le passé aux décisions de la communauté en ce qui a trait à son expansion économique, ou qui faisaient partie d'un organisme œuvrant pour le développement économique de la communauté de Pessamit.

Les entrevues ont été analysées à l'aide de différentes théories; le cadre théorique repose principalement sur les concepts élaborés par Albert Memmi, mais aussi sur ceux de Daniel Salée et, à une moindre échelle, ceux de Jean-Jacques Simard, de Rodolpho Stavenhagen. Les résultats ont permis de constater que plusieurs des répondants souhaitent ardemment que leur communauté se développe économiquement, tout en préservant leur langue et une partie de leur culture. La plupart se sont montrés optimistes face à l'avenir.

MOTS-CLÉS : Innu. Économie. Pessamit. Perception. Valeur. Tradition.

INTRODUCTION

Les nations autochtones sont les plus pauvres au Canada. Ce sont aussi les communautés qui connaissent le plus de problèmes sociaux et qui sont les plus touchées par l'alcoolisme et le chômage. Malgré une certaine volonté politique, le développement économique des communautés demeure pour le moins difficile à réaliser.

Les indicateurs économiques, sociaux et humains du bien-être, de la qualité de vie et du développement des Canadiens sont systématiquement inférieurs chez les autochtones. (*sic*) En ce qui concerne la pauvreté, la mortalité infantile, le chômage, la morbidité, le suicide, la détention criminelle, les enfants assistés sociaux, les femmes victimes de sévices et la prostitution des enfants, les taux sont beaucoup plus élevés parmi les autochtones que dans toute autre couche de la société canadienne, tandis que le degré d'instruction, les normes sanitaires, les conditions de logement, le revenu familial, les perspectives économiques et l'accès aux services sociaux sont en général moins bons (Stavenghagen, 2004, p. 2).

Même si elles vivent pratiquement toutes les mêmes problèmes sociaux, les nations autochtones sont loin de former un bloc homogène. Elles possèdent des cultures différentes et les problèmes sociaux auxquels elles font face varient en intensité. De plus, la vision que les habitants des différentes réserves ont de leur situation sociale varie beaucoup elle aussi. La situation géographique des différentes nations influe également sur leur façon de vivre et de se développer sur le plan économique.

En ce début de siècle, les défis des communautés autochtones du Canada consistent à affronter leurs problèmes sociaux, à obtenir davantage d'autonomie politique et à se développer sur le plan économique, tout en perpétuant leurs valeurs traditionnelles et leur langue.

La présente recherche porte sur la perception qu'ont les leaders économiques et politiques de la communauté de Pessamit du développement économique. Ce choix est motivé par deux éléments : tout d'abord, j'ai décidé d'étudier une seule communauté parce que cela donne la possibilité de mieux la connaître et limite le nombre de déplacements; ensuite, il m'est plus facile d'étudier cette communauté en particulier parce que j'ai déjà des liens avec elle, liens qui m'ont été particulièrement utiles lors des entrevues.

La question de recherche suivante sera abordée : comment les leaders économiques, politiques et communautaires envisagent-ils le développement économique de leur communauté? La recherche s'intéresse également aux sous-questions suivantes. La construction sociale ou l'identité culturelle jouent-elles un rôle dans la perception du travail? Autrement dit, est-ce que le sentiment d'appartenance à la communauté innue pousse ses membres à adopter un comportement négatif envers le monde du travail, lequel, dans le contexte culturel des Innus, pourrait être considéré comme opposé aux valeurs autochtones traditionnelles? Le cas échéant, est-il possible d'imaginer un modèle d'économie typiquement innu qui pourrait être plus en accord avec les valeurs traditionnelles innues?

Pessamit est une réserve indienne de 25 242 hectares (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005) où vit une petite communauté innue. Elle est située dans la région administrative du Saguenay à « (...) 54 kilomètres au sud-ouest de Baie-Comeau » (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005).

Dans le cadre de la recherche, le terme *leader économique* désigne toute personne qui participe ou a participé aux décisions de la communauté en ce qui a trait au développement économique, ou qui fait partie d'un organisme œuvrant pour le développement économique de la communauté de Pessamit. Étant donné que les leaders d'une communauté, par leur implication sociale, sont parmi ceux qui influencent le plus les décisions politiques, ainsi que les orientations économiques

et sociales d'une communauté, ceux-ci sont les plus aptes à imposer leur vision économique au reste de la communauté. Développement économique s'entend de tout geste ou action pouvant mener à la création d'emplois et de richesse.

La portée de la recherche est très réduite sur le plan temporel étant donné qu'elle a pour sujet la perception des leaders économiques et que cette perception peut changer assez rapidement. Les leaders innus ne sont pas à l'abri de l'influence des idées en vogue. Par exemple, dans les entrevues, certains Innus remettaient en cause le rôle de l'État dans l'économie, rôle qui fait l'objet de nombreux débats actuellement dans les médias. Ainsi, on peut avancer que si un sujet comme l'économie sociale en venait à occuper le devant de la scène, il constituerait un enjeu plus discuté. De plus, étant donné que le conseil de bande est élu tous les deux ans, il est bien possible qu'aux prochaines élections il y ait de nouveaux dirigeants et que ceux-ci aient une autre perception du développement économique. De même, la recherche est limitée sur le plan spatial ou géographique puisque les faits et réponses qui y sont présentés ne s'appliquent pas nécessairement à d'autres communautés. Les réponses fournies ne représentent que l'opinion des leaders de la communauté innue de Pessamit. Tant mieux si certaines personnes peuvent y déceler quelques ressemblances avec d'autres communautés et si la recherche peut leur être utile.

La présente recherche vise à enrichir un domaine d'études qui a été relativement peu exploité. De façon générale, notre connaissance des Innus peut paraître assez limitée. Les recherches effectuées sur les Innus portent souvent sur des aspects anthropologiques et linguistiques (Mailhot, 1993). Les analyses portant sur l'économie des réserves sont rares. Elles sont la plupart du temps d'ordre quantitatif et peu d'entre elles s'intéressent aux motivations des Autochtones à cet égard. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a publié de nombreux documents contenant des données et indicateurs de type quantitatif, notamment le texte intitulé « Indicateurs socio-économiques pour réserves indiennes et collectivités semblables, 1971-1991 ». Les données sont souvent peu

accessibles et il est difficile d'en évaluer la fiabilité puisque les études sont peu nombreuses et que l'on ne peut donc pas corroborer les faits au moyen de plusieurs sources. Une seule des études recensées (*Wampoum et lettres patentes*, Bherer, Gagnon et Roberge, 1989) se penche sur la question de l'esprit d'entreprise chez les Autochtones. Mis à part quelques mémoires de maîtrise, par exemple celui de Patrick Cloos sur le port du condom chez les jeunes autochtones, qui sont basés sur des entrevues, il existe très peu de renseignements d'ordre qualitatif au sujet des Autochtones et des Innus. La présente recherche pourrait ainsi contribuer au développement des connaissances sur le sujet. Concrètement, au niveau social, la recherche pourrait donner des pistes et des orientations aux entrepreneurs et à tous ceux qui créent des projets d'emploi destinés aux Autochtones. Pour les travailleurs sociaux et les intervenants communautaires, elle pourrait permettre d'interpréter les comportements des Innus vivant des problèmes d'insertion à l'emploi et de concevoir des projets en respectant leur situation culturelle et sociale.

En dépit des initiatives du gouvernement fédéral qui injecte plusieurs milliards de dollars dans le développement des communautés autochtones et des efforts des conseils de bande pour trouver des solutions aux multiples problèmes économiques vécus par les Autochtones, les réserves restent toujours à la traîne.

On peut se demander pourquoi les projets entrepris à l'aide des ressources mises à la disposition des réserves donnent si peu de résultats. Les réserves autochtones sont toujours aussi pauvres et le développement humain semble y demeurer une tâche ardue. La présente recherche pourrait ouvrir de nouvelles voies dans la compréhension de la situation.⁷ Elle permettra peut-être de réaliser que le problème n'est pas seulement matériel ou circonstanciel, mais qu'il découle d'un malaise identitaire. C'est en comprenant l'identité des Innus que les décideurs autochtones seront en mesure de prendre les décisions adéquates pour répondre aux besoins de leur population et ce, dans le respect de leur identité.

(...) les peuples autochtones sont plus déterminés que jamais à prendre en charge leur avenir. Ce but se cache derrière les pressions pour des ententes sur les questions territoriales, la quête de meilleures structures gouvernementales, l'emphase grandissante mise sur de meilleures opportunités en éducation, et la détermination à préserver les traditions (Ketilson et McPherson, 2001).

Le présent mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier chapitre présente un bref historique de la communauté innue et un portrait actuel de la communauté, afin de bien comprendre qui sont les Innus et dans quel type de société ils évoluent. Vient ensuite la recension des écrits. Le deuxième chapitre porte sur le cadre d'analyse, la question de recherche, l'hypothèse et la méthodologie utilisée. Enfin, le troisième et dernier chapitre consiste en la présentation et l'analyse du contenu des entrevues.

CHAPITRE I

Mise en contexte

Introduction

Étant donné que la communauté innue de Pessamit est plutôt méconnue de la plupart des Québécois, le présent chapitre en dressera un portrait détaillé. Ce portrait permettra de mieux comprendre les difficultés auxquelles elle doit faire face, ainsi que les défis qu'elle doit relever en ce début de siècle. Nous nous intéresserons d'abord à l'histoire de la communauté, afin de saisir ce qui, sur le plan historique, différencie les Innus des non-Autochtones et de comprendre l'impact de leur mode de vie traditionnel sur les valeurs et les comportements actuels de la communauté. Par la suite, nous présenterons les caractéristiques actuelles de la population, de sa culture et de l'économie de la réserve de Pessamit. Une recension des écrits complétera le chapitre.

1.1 Historique

L'histoire du Canada est intimement liée à celle des communautés autochtones. D'ailleurs, on peut même dire que le pays s'est construit « (...) par empiètement sur un territoire occupé depuis des millénaires par les peuples autochtones » (Centrale des syndicats du Québec, 2003, p. 10). Cet agrandissement de territoire au détriment des communautés autochtones s'est fait par traités ou tout simplement par appropriation.

Aujourd'hui, le Canada compte 52 nations amérindiennes constituant 614 communautés. Celles-ci ne représentent toutefois que 4,4 pour cent de la population du pays (Stavenhagen, 2003, p. 5). Leur histoire, leur culture ainsi que leur situation de minorité influencent bien évidemment leur façon de s'organiser.

La nation innue possède l'une des plus vieilles cultures d'Amérique. Selon certaines recherches archéologiques, les premières traces de la culture innue remontent au cinquième siècle avant Jésus-Christ. Les Innus étaient un peuple nomade qui vivait principalement de chasse et de pêche sur un territoire

Avant la colonisation, les Innus occupaient un immense territoire longeant le fleuve Saint-Laurent et le Saguenay et englobant toutes les terres jusqu'à la hauteur de Schefferville. Les Innus de certaines communautés, (...) parcourent encore cette vaste région pour y pratiquer leurs activités traditionnelles (Beaulieu, 2000, p. 115).

Les premiers Européens à visiter les côtes du Québec furent les Bretons et les Normands qui y venaient pour pêcher la baleine. On croit qu'il n'y a pas eu de véritable contact entre ces premiers visiteurs et les Innus ou que, s'il y en a eu, ils ont eu peu d'influence sur les Innus. Ce n'est qu'avec l'arrivée des Français en 1534 que de réels liens se sont créés entre Innus et Européens. Les Français nommèrent d'abord les Innus « Papinachois ». Les missionnaires utilisaient pour leur part les termes « (...) Kakouchaks ou Porc-Épics, Bersiamites, (...) Ouamamioeux et autres, selon les régions que ceux-ci occupaient. » (Lacasse, 2004, p. 16). La première mention du terme Montagnais daterait de 1603. « Le terme « Montagnais » – alors orthographié « Montagnés » – apparaît pour la première fois dans la littérature en 1603 sous la plume de Samuel de Champlain (...) » (Charest et Clément, 1997, p. 3). Du seizième au vingtième siècles, le terme Montagnais était utilisé pour dénommer les groupes autochtones qui occupaient le territoire du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. (Charest et Clément, 1997, p. 3). Ce n'est que tout dernièrement que le mot « Innu » tend à s'imposer pour désigner cette population autochtone.

Depuis environ une dizaine d'années le terme « Innu » (...) s'impose de plus en plus pour désigner le même regroupement linguistique et culturel composé de onze bandes et de douze communautés, séparées géographiquement et politiquement par la frontière Québec-Labrador (Charest et Clément, 1997, p. 3).

Jusqu'au dix-septième siècle, les contacts avec les non-Autochtones se limitèrent à des échanges commerciaux et à des alliances politiques (Charest et Clément, 1997, p. 3). Du reste, les rencontres ne survenaient pratiquement que dans les postes de traite. Ce n'est que vers le dix-septième siècle que l'on a commencé à assister à des échanges culturels. C'est à cette époque que les missionnaires jésuites ont commencé à évangéliser les Autochtones, cette évangélisation s'est d'ailleurs faite dans la langue innue. Comme ce sont les missionnaires qui se sont rendus chez les Innus et qu'ils les ont christianisés dans leur propre langue, la christianisation n'a pas poussé les Innus à abandonner leur langue et leur mode de vie traditionnel (nomade).

Ce n'est qu'au milieu du dix-neuvième siècle, avec l'implantation des réserves par le gouvernement du Bas-Canada, que le mode de vie traditionnel des Innus a été bouleversé. L'intérêt du gouvernement était autant de mettre à profit les territoires autochtones, pour aller chercher des matières premières, principalement le bois, que de trouver des nouvelles terres à coloniser.

Les besoins grandissants de l'empire britannique en matières premières entraînent l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation. Dans la vallée du Saint-Laurent, en raison d'une croissance démographique rapide, l'occupation du sol atteint presque un point de saturation (Beaulieu, 2000, p. 62).

C'est plus précisément en 1862 que fût créée la réserve de Pessamit qui était jusque là un poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On conseilla fortement aux différentes tribus innues d'aller vivre dans les réserves. Du point de vue de la vie traditionnelle, cette époque fut catastrophique pour les Innus; ils durent abandonner leur vie nomade et adopter un style de vie plus proche de celui

des non-Autochtones. Cela s'est fait graduellement. C'est aussi à partir de cette époque que les noms furent francisés par les missionnaires qui trouvaient les noms innus trop difficiles à prononcer.

1.2 Vie traditionnelle

Les Innus vivaient dans une société semi-nomade de type égalitaire (Lacasse, 2004, p. 30) : « Au moment du contact avec les Européens, l'Innu vivait surtout du produit de la chasse et, dans une moindre mesure, de la pêche » (Lacasse, 2004, p. 33). Il cueillait des petits fruits « (...) comme les bleuets, les framboises, les graine rouges et la chicouté (...) » (Lacasse, 2004, p. 33).

La chasse se faisait de façon collective; ce n'est qu'avec la demande de fourrures des Européens que la chasse s'est individualisée (Lacasse, 2004, p. 35). « Il semblerait que le produit de l'acculturation (le piégeage et la vente de la fourrure) soit devenu individualisé, alors que ce qui a subsisté (la chasse à des fins alimentaires) soit demeurée communautaire » (Lacasse, 2004, p. 36). Aujourd'hui, la chasse demeure une activité économique importante, mais non déterminante pour les Innus. Elle n'est qu'une partie d'une économie diversifiée (Lacasse, 2004, p. 33).

Les familles étaient rattachées au bassin d'une rivière. « Quelques familles se réunissaient pour former une bande ou, plus précisément, un groupe de chasse » (Lacasse, 2004, p. 30). Il n'y avait pas d'organisation politique dans la société, celle-ci se basait plutôt sur les liens familiaux (Lacasse, 2004, p. 30). Le chef « (...) suggère plutôt qu'il n'ordonne » (Lacasse, 2004, p. 32). Le chef était souvent le meilleur chasseur, ce qui excluait généralement les femmes parce « qu'elles demeuraient généralement aux environs de la tente et que c'étaient les hommes qui dirigeaient la chasse au gros gibier » (Lacasse, 2004, p. 32). Les chefs d'aujourd'hui sont élus démocratiquement, ce qui a été imposé par le

gouvernement fédéral. Le rôle de ceux-ci n'a rien à voir avec celui des « chefs de chasse » (Lacasse, 2004, p. 33).

1.3 Le changement

Le bouleversement du mode de vie innu a commencé vers le dix-huitième siècle. Avant, le peuple Innu vivait toujours de façon nomade (Bédard, 1988, p. 25). Au dix-huitième siècle, la majorité des Innus vivaient pendant l'été près des côtes du fleuve Saint-Laurent de « (...) la chasse au loup marin et aux oiseaux marins » (Bédard, 1988, p. 24). Tandis que l'hiver venu, les Innus pénétraient à l'intérieur des terres pour vivre de la chasse au gros gibier. C'est surtout à cette période de l'année, que les Innus commencent à rencontrer de plus en plus de difficultés, surtout en raison de la diminution des ressources fauniques qui est principalement attribuable à la colonisation et à l'exploitation forestière (Beaulieu, 2000, p. 65). Le taux de natalité élevé exerçant une pression sur la demande de terres cultivables, les colons sont en effet de plus en plus nombreux dans la région du Saguenay et de la Côte-Nord. La raréfaction des ressources forestières pousse également les exploitants à aller du plus en plus vers le Nord pour se procurer la précieuse ressource (Bédard, 1988, p. 26).

La croissance fulgurante de l'industrie forestière et la poussée de la colonisation compliquent rapidement les activités de chasse et de pêche des Autochtones. Là où s'installent les colons et les travailleurs forestiers, le gibier se fait vite plus rare (Beaulieu, 2000, p. 65).

La disette est telle qu'à Mingan, à cette époque, « la population autochtone serait passée de 1000 à 650 ou 700 » (Bédard, 1988, p. 25). En 1846, les mouvements de migration vers le nord du Québec atteignirent la rivière Bestiamites, ce qui attira la convoitise du territoire innu. À partir de cette époque, on dénote une certaine volonté du gouvernement canadien d'encadrer et de définir les limites du territoire innu de Pessamit. Pour plusieurs politiciens et hommes d'Église, il

devient impératif d'améliorer la qualité de vie des Innus. « La survie même des Autochtones passe par la mise en réserve » (Bédard, 1988, p. 41).

Le manque de gibier n'affecte pas seulement l'alimentation des Innus, mais il marque aussi un changement profond dans leur économie. Puisque certains Innus vendent le produit de leur chasse aux postes de traite, moins de chasse signifie moins de revenus. Les Innus ont vécu ce que l'on pourrait appeler un « choc économique » entre 1850 et 1900.

À l'aube du XIX siècle, l'économie est caractérisée par l'interaction entre deux types de production, l'un de subsistance l'autre axé sur le marché. La chasse, la pêche, la cueillette et le piégeage des animaux à fourrures s'organisent en fonction d'un cycle de migrations rythmé par les saisons et dont l'alternance plonge ses racines dans la période paléo-indienne (Bédard, 1988, p. 23).

La sédentarisation est autant attribuable aux changements économiques qu'à l'incapacité de survie de façon traditionnelle. Même s'il devient de plus en plus difficile pour les Innus de maintenir le mode de vie nomade, la majorité d'entre eux demeurent indépendants face au gouvernement. « Si la situation des Montagnais semble de plus en plus précaire, soulignons néanmoins qu'ils jouissent encore de la relative autonomie que leur confère leur mode de subsistance » (Bédard, 1988, p. 25).

Les premières démarches pour créer la réserve innue de Pessamit ont été entreprises en 1845 (Bédard, 1988, p. 40); il s'agissait d'une pétition signée de la main de Pères Oblats au nom des Innus. La création de la réserve de Pessamit est intimement liée aux Oblats de Marie Immaculée. Au commencement, les Oblats ont fait office d'arbitre entre les Innus et le gouvernement. Les Innus demandaient alors de l'argent et un territoire dont ils auraient le contrôle en compensation des territoires perdus.

Cette pétition introduit un nouvel élément : les Montagnais exigent en effet une indemnité financière pour les dédommager de la « ruine de leurs forêt qu'exploitent à présent les Blancs, ainsi que la destruction des animaux sauvages, base de leur subsistance, et de la perte de leurs droits et de leur indépendance (...) ils estiment que l'État devrait leur verser cette compensation à même les revenus provenant de la location des Poste du Roi et de la vente de leurs terres (Bédard, 1988, p. 40).

Avec le temps, les Oblats se sont substitués aux Innus dans leurs demandes; dans les faits, les Oblats devenaient les seuls interlocuteurs dans la défense des demandes territoriales des Innus de Pessamit (Bédard, 1988, p. 43). On peut donc se demander si les demandes des Oblats allaient dans le sens de leurs propres intérêts plutôt que vers ceux des Innus. À cette époque, les Innus n'ont plus droit de parole dans les négociations politiques qui les concernent (Bédard, 1988, p. 43).

Les Oblats ont défendu la cause des Innus de Pessamit pour diverses raisons d'ordre religieux, social et économique. Pour ce qui est des motivations religieuses, les Oblats désirent faire des Innus de bons catholiques; quant aux motivations sociales, ils désirent sauvegarder une partie de culture innue.

(...) pour les missionnaires, la réserve, en tant que lieu de ségrégation, répond à une stratégie de « protection » des Autochtones. Les Oblats ont donc joint leur voix à ceux qui s'élevaient déjà pour réclamer un territoire défini pour regrouper les Montagnais de la haute Côte-Nord (Bédard, 1988, p. 29).

Du point de vue économique, les Oblats tirent des subsides de l'État en contrepartie de la gestion des Innus.

L'institutionnalisation des secours correspond par ailleurs à l'encadrement des Montagnais par les Oblats puisque cette même année [1861], le gouvernement prenait la relève de la Compagnie de la Baie d'Hudson et accordait un traitement annuel de cinq cents dollars aux missionnaires (Bédard, 1988, p. 100).

Les Oblats recevaient aussi de l'argent de part des Innus. En 1862, « les Autochtones se seraient engagés à verser aux religieux, sur une base annuelle, une somme de deux cents dollars, en plus de la propriété des Îlets Jérémie » (Bédard, 1988, p. 104).

C'est en 1860 que la réserve fut créée « le noyau de la réserve s'était pourtant créé avant sa naissance officielle. Les Oblats avaient choisi d'établir la mission à l'embouchure de la rivière Betsiamites, lieu traditionnel de séjour des Montagnais » (Bédard, 1988, p. 46). Les Oblats étaient la seule institution dans la communauté innue : « l'État ne sera représenté à Betsiamites qu'en 1879 » (Bédard, 1988, p. 48). C'est une épidémie de rougeole qui causa 67 morts qui obligea la nomination d'un agent du Département des Affaires indiennes (Bédard, 1988, p. 48-49).

Les premières années qui suivirent la création de la réserve de Pessamit furent difficiles. Les Oblats désiraient faire des Innus des agriculteurs, mais la majorité d'entre eux arrivaient sur place en juin ou trop tard pour les semences puisque, faut-il le rappeler, les Innus vivaient à l'intérieur des terres pendant l'hiver et descendaient vers la côte pendant l'été (Bédard, 1988, p. 68). La majorité des Innus demeuraient sur la réserve quand la chasse n'allait pas bien; toutefois, ils n'étaient pas chauds à l'idée de délaisser leur mode de vie nomade de façon permanente. De plus, le rêve des Oblats de faire des Innus des agriculteurs semblait difficile en raison de la pauvreté des terres de la région et du fait que la chasse était profondément ancrée dans la culture de ce peuple : « Le climat, le sol et les habitudes des chasseurs rendaient illusoire l'idée que l'agriculture puisse contribuer à la subsistance des Autochtones » (Bédard, 1988, p. 68). On a aussi pensé en faire des pêcheurs, étant donné que la pêche était déjà une activité traditionnelle de la culture innue, mais on prévoyait déjà la disparition des lous marins dans la région et le saumon se faisait rare (Bédard, 1988, p. 69-71). À cette époque, les Innus qui occupaient un emploi travaillaient comme bûcherons ou guides.

Les Innus ont délaissé leur mode de vie par étapes : vers 1850 seules les femmes âgées et ceux qui ne pouvaient pas se rendre dans les bois demeuraient sur la réserve. Après quelques temps, suivirent les plus pauvres, ceux qui ne pouvaient se payer l'équipement de chasse et les malades. La réserve de Pessamit « devient un véritable camp de réfugiés » (Bédard, 1988, p. 78). En fin de compte, plusieurs familles décidèrent de demeurer sur la réserve toute l'année. La fin du nomadisme des Innus de Pessamit s'explique beaucoup plus par le fait que la vie nomade était devenue de plus en plus difficile, que par le désir des Oblats d'en faire des sédentaires (Bédard, 1988, p. 72).

1.4 Portrait démographique

Au Québec, les nations amérindiennes sont divisées en deux grandes familles linguistiques : les Iroquois et les Algonquins. Les Innus, que l'on appelait jusqu'à tout récemment les Montagnais, font partie de la famille algonquienne. La nation innue compte 14 492 personnes et forme la deuxième nation en importance numérique au Québec (Secrétariat aux affaires autochtones Québec, 2004). Les Innus vivent surtout dans le nord du Québec, principalement dans la région de la Côte-Nord et du Labrador, mais on en retrouve aussi au Saguenay-Lac-St-Jean. Le Québec compte neuf réserves innues et on en trouve deux au Labrador (Charest et Clément, 1997, p. 4), dont la plus peuplée est Pessamit. Même si la communauté de Mashteuiatsh est la bande innue la plus peuplée, il demeure qu'il y a moins de résidents sur la réserve (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2004). La réserve est située à près de quarante kilomètres de Baie-Comeau. Selon le Secrétariat aux affaires autochtones, la réserve compterait un peu plus de 3 000 habitants. Il est cependant difficile de connaître la population exacte. Selon Denis Brassard, un conseiller et chercheur en affaires autochtones ayant effectué une étude démographique sur la réserve, de nombreux décès et naissances n'auraient jamais été enregistrés. Par exemple, dans le cadre de sa recherche, monsieur Brassard a constaté qu'une personne morte depuis quatorze

ans était encore enregistrée comme faisant partie de la population active. Toujours selon monsieur Brassard, il est très difficile d'obtenir des données fiables sur les nations autochtones. « À ma connaissance, il n'y a pas de données officielles ou fiables concernant le taux de chômage, le taux activité, le revenu moyen, les sphères d'activité des personnes actives » (entrevue téléphonique avec Denis Brassard, le 23 mai 2005). Un texte de Jean-Pierre Garneau paru dans la revue *Recherches amérindiennes* démontre également la difficulté de dénombrer la population innue avec exactitude. Selon l'auteur, depuis 1976, Statistique Canada recense le « nombre d'individus résidants dans la localité » (Garneau, 1997, p. 7). Garneau considère toutefois que ce recensement comporte trois erreurs : il ne prend pas en compte les Innus vivant en dehors de la réserve, il tient compte des non-Autochtones vivant sur la réserve et, enfin, de 5 à 25 pour cent des résidents de réserves autochtones ne répondraient pas au recensement de Statistique Canada (Garneau, 1997, p. 8).

Le Registre des Indiens inscrits du ministère des Affaires indiennes constitue une autre source permettant d'obtenir de l'information sur le nombre d'Innus vivant sur la réserve. Les données de ce registre ont l'avantage d'être mises à jour chaque année, de tenir compte des Autochtones hors réserve et de ne pas prendre en compte les non-Autochtones qui vivent sur la réserve (Garneau, 1997, p. 8). Par contre, le Registre n'est pas très fiable en ce qui concerne les jeunes enfants qui sont sous-représentés parce qu'ils « (...) sont souvent inscrits au Registre plusieurs années après leur naissance, alors même parfois qu'ils ont atteint l'âge scolaire. » et les personnes âgées qui font l'objet d'un sur-dénombrement puisqu'il leur arrive de continuer à figurer au Registre après leur décès (Garneau, 1997, p. 9).

De plus, on constate une grande mobilité chez les Innus. Une partie de la population vit, de façon temporaire ou permanente, à l'extérieur de la réserve dans les grands centres comme Québec et Montréal. Le désir de compléter une formation académique ainsi que le taux de chômage expliquent en partie cet

exode de la population. La majeure partie des Innus vivant en dehors de la réserve habite dans la région de Québec.

D'une part, le statut des personnes vivant à l'extérieur de la réserve relativement au calcul de la population ne semble pas clair. D'autre part, depuis quelques temps, des non-Autochtones se seraient installés sur la réserve. La population de Pessamit s'établirait ainsi à 3 115 habitants dont 367 personnes vivant à l'extérieur de la réserve (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005). Mais, selon Denis Brassard ce chiffre pourrait varier de plus ou moins 20 pour cent.

1.5 Langue et culture

Les Innus sont un peuple de tradition orale. La langue innue est apprise à la maison et l'école primaire est dispensée en innu. Le secondaire est dispensé surtout en français, mais la langue innue y est aussi utilisée. Comme les missionnaires apprenaient la langue innue dans le but de convertir la population, ils ont aussi été les premiers à l'écrire. Ce n'est que tout récemment que la langue française s'est implantée avec vitalité dans la population. La plupart des personnes âgées ne parlent d'ailleurs que l'innu.

Selon le recensement de 1996, si l'on se base sur l'indice de connaissance, un outil élaboré par le gouvernement du Canada afin de « (...) comparer le nombre de personnes qui disent pouvoir parler une langue autochtone au nombre dont c'est aussi la langue maternelle » (Ressources naturelles Canada, 2005), la langue innue serait peu menacée. Toutefois, lorsque je l'ai eue en entrevue téléphonique en mars 2004, madame Philomène Desterres, ex-directrice de la radio Neftemuq, semblait dire que plusieurs résidents de Pessamit ne parlent pas français et que c'est pourquoi la radio communautaire est un service essentiel à la diffusion de

l'information dans la communauté. Il est donc possible que les chiffres du gouvernement fédéral divergent de la réalité vécue sur le terrain.

1.6 Économie

Malgré sa volonté de croissance économique, le marché de l'emploi connaît de nombreuses difficultés sur la réserve de Pessamit. Le principal employeur est d'ailleurs le conseil de bande, viennent ensuite « les écoles, la société d'aménagement et de développement forestier de Betsiamites (S.A.D.F.B.) et les entreprises privées. » Les secteurs d'activité économique de la réserve sont les arts et l'artisanat, le commerce et les services, la foresterie, la pêche, le piégeage et le tourisme (Site de la communauté montagnaise de Betsiamites, 2004). Selon Affaires indiennes et du Nord Canada (2005), on dénombre 314 emplois à temps plein et à temps partiel et 420 emplois saisonniers sur une population totale de près de 3 200 personnes. Sur place, on peut toutefois mettre ces chiffres en doute, puisque plusieurs personnes occupent des emplois non répertoriés. On constate que plusieurs personnes tirent des revenus d'occupations comme l'artisanat, vendu de façon informelle et non pas dans une boutique établie, la trappe, des travaux ménagers en échange d'argent, activités qui ne font pas nécessairement partie des déclarations de revenu, et qui, par conséquent ne sont pas considérées dans les données gouvernementales.

1.6.1 Les entreprises privées

Les entreprises privées se consacrent pratiquement toutes au commerce au détail. La réserve compte trois dépanneurs, une épicerie, un magasin général et une quincaillerie. On retrouve aussi une entreprise de location de camions lourds et de transport de marchandises ainsi qu'une entreprise d'entretien ménager et de peinture. On retrouve également quelques travailleurs autonomes qui sont guides

pour les touristes pendant l'été. La plupart des salariés sont employés par le conseil de bande ou par des entreprises gérées par ce dernier comme l'Hôtel Papinachois ou le bateau de pêche.

1.6.2 Les différents organismes

On peut constater un désir de la communauté de se prendre en main à travers la mise en pied de divers organismes. La réserve compte en effet de nombreux organismes de développement économique et culturel comme l'I.C.E.M. (Institut Culturel et Éducatif Montagnais) et la SOCAM (Société de communication Atikamekw-Montagnais) dont l'objectif est de gérer les radios communautaires.

Le Centre Local d'Emploi et de Formation (CLEF) a vu le jour en 1997 et offre les mêmes services que les centres d'emploi du Canada. Le but du CLEF est « d'assurer une meilleure coordination du développement de l'emploi et de la formation pour la communauté. » Ses principaux mandats sont les suivants : contribuer à la formation d'entreprises, favoriser l'intégration des individus en leur donnant accès à de la formation et à du perfectionnement, établir des politiques de développement de l'économie « en favorisant la concertation entre les divers intervenants impliqués », fournir de l'information sur le marché du travail, soutenir la recherche sur le marché du travail « afin d'identifier les services et les moyens correspondant aux besoins » de celui-ci et créer une initiative dans la communauté (Site Internet de la communauté montagnaise de Betsiamites, 2004). Le financement provient du conseil de bande de Pessamit ainsi que de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) et, grâce à certaines ententes, la communauté reçoit également de l'aide de Ressources humaines et Développement social Canada en ce qui a trait aux emplois d'été.

Il est difficile de connaître la situation économique réelle de la réserve. Une fois sur place, on se rend vite compte que l'économie souterraine joue un rôle très important. Qu'il s'agisse de loteries, de services de « traiteur » ou de livraison de repas à domicile n'ayant pas pignon sur rue, de navettes improvisées vers Québec et Baie-Comeau, on constate que bon nombre d'activités économiques ne sont pas répertoriées et sont difficiles à quantifier. Il est donc très difficile d'en connaître l'ampleur par rapport à l'économie de la réserve.

1.7 Recension des écrits

La situation, la culture et l'histoire des Autochtones ne constituent pas de nouveaux sujets de recherche. Au Québec, les premiers à s'y intéresser furent les Jésuites au quinzième siècle. Entre les années 1570 et 1711, ils ont tenu des livres portant sur leur expérience au Québec qui contiennent des renseignements et des observations intéressants sur les Autochtones et leurs relations avec les Jésuites. Leur but premier était évidemment de promouvoir le christianisme, mais ils durent apprendre les us et coutumes des Innus afin de mieux les convaincre d'adhérer à cette religion. Ils ont été les premiers à recueillir des données sur la façon de vivre des Autochtones. Celles-ci présentent un certain intérêt, mais il est essentiel de tenir compte du contexte dans lequel elles ont été consignées.

(...) les *Relations* sont le récit d'hommes animés de profondes convictions religieuses et imprégnés d'une vision du monde où Dieu, les anges, les saints, tout comme le diable et les démons, sont des acteurs qui interviennent concrètement sur terre (...) (Bibliothèque et Archives Canada, 2001).

1.7 Les recherches sur les Innus

Les Innus ont suscité l'intérêt autant des chercheurs en sciences humaines (Jean-Paul Lacasse et Rémi Savard), que des linguistes (Hussein Habaili) et de certains écrivains (Yves Thériault). Ainsi, les Innus ont été étudiés sous plusieurs facettes. « Pour ce qui est des contributions disciplinaires ou thématiques, les archéologues et les linguistes sont probablement ceux et celles qui ont récemment le plus contribué à l'avancement des connaissances sur cette nation par le nombre et l'importance de leurs publications » (Charest et Clément, 1997 p. 4).

Même s'il existe de l'information sur les Innus, ces renseignements ne sont pas nécessairement facilement accessibles. Les écrits propres aux Innus dans les domaines des sciences sociales et économiques ne sont souvent accessibles qu'à des cercles restreints.

(...) il s'agit plus souvent d'une littérature grise difficilement accessible aux non-spécialistes et aux non-initiés et qui est en grande partie conservée soit dans les bibliothèques et centres de documentation universitaires et gouvernementaux, soit chez les différents organismes qui ont commandé des études ponctuelles : conseils de bande, organisations amérindiennes, services gouvernementaux, etc. Souvent même, les rapports de recherche sont étiquetés confidentiels et décrétés inaccessibles aux *persona non grata* (Charest et Clément, 1997, p. 5).

De nombreuses recherches s'intéressent aux récits mythologiques entourant les Innus (Habaili, 1983, Savard, 2004). L'originalité de l'œuvre de Habaili réside principalement dans le fait que les textes sont présentés en versions bilingues (français et montagnais). Les récits contenus dans l'ouvrage de Rémi Savard sont inspirés par le conteur unilingue innu François Bellefleur (Savard, 2004, p. 25). Ces récits, qui racontent la création du monde selon la tradition innue, sont accompagnés d'une analyse anthropologique de l'occupation de l'Amérique du Nord par les premiers Eurasiens provenant de Sibérie. En comparant les contes eurasiens et ceux des Innus, l'auteur conclut que les Innus ont gardé certaines

similitudes avec leurs ancêtres sibériens (avant que ces derniers ne soient assimilés à l'islam ou à la chrétienté) (Savard, 2004, p. 25).

Dans sa recherche intitulée *La zoologie des Montagnais*, Daniel Clément (1995) tente pour sa part de comprendre comment les Innus perçoivent le monde animal et de documenter leurs connaissances générales sur les animaux et la nature. Il s'agit d'une exploration complète sur le savoir des Innus en ce qui a trait à la nature. L'auteur défend la thèse selon laquelle les connaissances des Innus sur la nature sont différentes, mais aussi complètes et détaillées que celles détenues par les scientifiques.

Stéphanie Eveno (2003) s'est pour sa part penchée sur la question du suicide dans une communauté innue. Elle a d'abord constaté que, malgré les impressions de cette communauté, le taux de suicide n'y était pas plus élevé que dans la population non autochtone. À la suite de ce constat, elle a tenté de comprendre pourquoi les membres de la communauté avaient l'impression que celle-ci était particulièrement touchée par le suicide. Pour ce faire, elle étudie non seulement les statistiques concernant le suicide, mais elle dresse aussi un portrait historique des Innus. De plus, elle se concentre sur les aspects culturels et historiques liés au suicide, entre autres les sépultures et les rites funéraires. Elle en conclut qu'en dramatisant l'ampleur du taux de suicide de leur communauté, les Innus attirent l'attention sur eux et peuvent ainsi faire entendre leurs autres revendications (Eveno, 2003, p. 296).

Dans *Les Innus et le territoire. Innu tipenitamun*, Jean-Paul Lacasse s'intéresse entre autres à « (...) la perception qu'ont les Innus de leur valeurs et [à] leur propre ordre juridique relatif à la gestion du territoire » (Lacasse, 2004, p. 13). Pour Lacasse, la vivacité de la culture innue dépend du territoire qu'elle occupe : « Chez bon nombre d'Innus, surtout dans le nord et l'est du Nitassinan, subsiste en partie la culture ancestrale reliée à une économie basée sur la chasse et la pêche » (Lacasse, 2004, p. 15). L'auteur ajoute qu'il n'est pas facile d'étudier les

Innus à travers les époques car ceux-ci n'ayant pas l'écriture, ils n'ont jamais écrit leur propre histoire. Leur culture nous est donc parvenue de façon orale.

Il n'est cependant pas toujours facile de retracer les valeurs innues dans leur intégrité originelle, du fait que celles-ci étaient transmises de façon orale. (...) souvent, ce que l'on sait ou pense savoir sur les valeurs innues et sur l'ordre innu se base sur ce qui a été écrit par des missionnaires, des dirigeants de poste de traite, des explorateurs (Lacasse, 2004, p. 19).

Par ailleurs, lorsque l'on étudie la culture innue, ou toute autre culture « étrangère », les différences en ce qui a trait aux valeurs et à la conception du monde peuvent entraver la compréhension de certains phénomènes. « L'on réalisera alors qu'il n'y a pas, chez lui [l'Innu], la même notion de culpabilisation de l'individu que chez les Blancs ou encore que la notion de propriété privée n'existe pas comme telle chez lui, ce qui ne veut évidemment pas dire que les notions innues correspondantes aient moins de valeur » (Lacasse, 2004, p. 23).

La société non-autochtone et la société innue sont tellement différentes, qu'il s'agit « de deux univers 'mutuellement répulsifs' en ce sens que l'univers autochtone est axé sur la spiritualité, la solidarité et l'harmonie alors que l'univers de la société majoritaire, son 'antithèse', est axé sur l'individualisme, le matérialisme et le conflit » (Lacasse, 2004, p. 27). Ainsi, les Occidentaux percevraient l'humain comme le centre de l'univers, alors que les Autochtones se verraient comme faisant partie de l'univers et de la nature qui sont au centre de tout (Lacasse, 2004, p. 37). Dans le monde innu tout est intégré, l'homme fait partie du territoire au même titre que le loup et le cerf; il s'en sert et le garde, mais il ne le possède pas. Le mot propriété n'a d'ailleurs pas d'équivalent en langue innue (Lacasse, 2004, p. 40). Même si la société innue a été forcée de changer en adoptant le droit européen, qui a remplacé l'ordre innu, et en se sédentarisant, elle conserve « (...) un sens aigu de ses rapports avec le territoire et sa gestion » (Lacasse, 2004, p. 17).

Le temps n'a pas la même signification chez l'Innu que chez les non-Autochtones. Selon Lacasse, cela remonte « (...) à une époque où leurs activités étaient réglées par les saisons, le soleil, la migration des animaux. » La conception du temps de l'Innu n'est pas linéaire, il vit dans le présent, il peut attendre (Lacasse, 2004, p. 63).

Traditionnellement, l'accumulation n'est pas importante pour les Innus puisque les surplus de vivres ne pouvaient être conservés et que l'accumulation de biens aurait nui à leurs déplacements (Lacasse, 2004, p. 62). Même aujourd'hui dans une économie basée sur l'échange monétaire, « L'argent, pour l'Innu, c'est une chose à utiliser. (...) C'est que l'argent n'a pas de valeur en soi et, comme les autres biens matériels, on ne l'accumule pas » (Lacasse, 2004, p. 65). Il faut toutefois se garder de tomber dans la généralisation et les stéréotypes. « Le renouveau économique innu, que l'on retrouve dans plusieurs communautés, démontre une évolution, à tout le moins partielle, quant au rapport à l'argent » (Lacasse, 2004, p. 66).

1.8 Recherches sur les Autochtones en général

Aujourd'hui, autant les instances internationales comme les Nations Unies que les organisations étatiques comme les gouvernements fédéral, provinciaux et Hydro Québec s'intéressent au développement des communautés autochtones. Les recherches commandées par ces organisations sont souvent orientées à des fins politiques soit, dans le cas d'Hydro Québec, dans le but d'en venir à des ententes relatives à l'occupation des territoires innus ou, dans le cas de gouvernement fédéral, pour résoudre des situations jugées inacceptables par l'opinion publique comme dans le cas de la réserve de Davis Inlet à Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour les Nations Unies, les différents gouvernements des pays qui comptent des communautés autochtones (non seulement le Canada, mais aussi l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les pays d'Amérique du Sud, etc.) doivent mettre en place des politiques visant à améliorer les conditions de vie de celles-ci. Dans le cadre des 12^e et 13^e séances de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU, il est ressorti que c'est par le développement économique que les peuples autochtones arriveront à se prendre à charge et à maintenir leur mode de vie traditionnel.

(...) les défis qui attendent les peuples autochtones en matière de développement économique présentent bien des difficultés dans la mesure où la notion même de développement dans les communautés autochtones obéit à une manière de penser distincte (Instance permanente sur les questions autochtones, 2004).

Rodolfo Stavenhagen, qui est un sociologue mexicain et a été Rapporteur spécial pour les Nations Unies, s'est intéressé aux conditions de vie des Autochtones du Canada.

Le gouvernement canadien mène de nombreuses recherches portant sur le développement économique, social et sanitaire. Par exemple, selon la recherche intitulée *Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail Canada, 2001* (Hull, 2005) et qui interprète les résultats du recensement, plus un Autochtone est éduqué, plus son revenu est élevé et mieux il est intégré au marché du travail. Ainsi, le développement passerait par l'éducation des citoyens. Toutefois cette conclusion ne constitue pas une grande surprise et pourrait tout aussi bien s'appliquer à la population non-autochtone. Par ailleurs, les conclusions tirées sont quelque peu réductrices puisque l'on s'intéresse uniquement à l'aspect du revenu; on fait un lien direct entre la hausse du revenu et l'amélioration de la qualité de vie. Cependant, d'autres éléments doivent être pris en compte pour évaluer la qualité de vie, par exemple le logement qui demeure difficile d'accès dans bien des communautés.

Une étude a été effectuée par la *Canadian Co-operative Association* et par le *Conseil canadien de la coopération* dont l'objectif est de dresser un portrait du mouvement coopératif des Premières Nations. Cette recherche tente de démontrer que l'apport des coopératives dans le développement économique des nations autochtones est bénéfique parce que celles-ci, par leur fonctionnement démocratique, sont capables de garder leurs employés beaucoup plus longtemps et qu'elles offrent des emplois stables. « L'emploi est une caractéristique qui fait des coopératives des employeurs stables. Les coops ont tendance à garder leurs employés et à en accroître le nombre, même pendant des périodes difficiles » (Bashir, 2001, p. 34).

Le développement des coopératives varie selon les régions. Les coopératives autochtones sont concentrées au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. « Depuis longtemps, les collectivités du Nord ont utilisé le modèle coopératif pour répondre à leurs besoins quotidiens » (Bashir, 2001, p. 6). Cela expliquerait pourquoi le mouvement coopératif est plus important dans le Nord que dans le Sud. « Le nombre de coops était plus élevé dans le Nord que dans le Sud et la coop moyenne était plus grosse (chiffre d'affaires de 4,3 millions de dollars) dans le Nord que dans le Sud (1,0 million de dollars de chiffre d'affaires) » (Bashir, 2001, p. 13). Les coopératives du Nord emploient aussi un plus grand nombre d'employés à plein temps (16,2) que celles du Sud (6,6) (Bashir, 2001, p. 13). Il n'y a pas de coopérative sur la réserve de Pessamit à ce jour.

Néanmoins, l'étude la plus importante effectuée par le Gouvernement du Canada sur le sujet fut la Commission royale sur les Peuples autochtones par Erasmus et Dussault. La Commission partait de la constatation que les conditions de vie des Autochtones étaient catastrophiques et contenait quatre cents suggestions pour les améliorer.

Hydro Québec est l'un des organismes paragouvernementaux les plus actifs dans les milieux autochtones. Ses activités dans les territoires éloignés, qui sont souvent occupés par des communautés autochtones, l'obligent à conclure des ententes avec celles-ci. Ces ententes favorisent parfois le développement économique et social des réserves par l'entremise, entre autres, d'attribution de contrats à des entreprises autochtones et de création de fonds de développement économique. La société commande aussi des études qui, même si elles sont motivées par des raisons économiques et stratégiques, représentent tout de même un apport à la connaissance (Hydro Québec, 2004).

Les problèmes que vivent les Innus sont aussi le lot de la plupart des autres communautés autochtones. Selon un document publié par le Secrétariat aux coopératives :

(...) le revenu personnel moyen des Autochtones équivaut à 56 p. 100 de celui des non-Autochtones; 60,4 p. 100 de la population autochtone de la Saskatchewan âgée de plus de 15 ans n'a pas terminé ses études secondaires; et le taux de chômage estimé de l'ensemble de la collectivité autochtone est de 54 p. 100 » (Secrétariat aux coopératives, 2002).

Selon le même texte, il y a une énorme différence entre le taux de la population active chez les Autochtones et celui constaté dans le reste de la population canadienne. Pour ce qui est des hommes, la population active est de cinquante p. cent « 15 [p. cent] de moins que chez les non-Autochtones (à caractéristiques comparables) et 24 [p. cent] de moins que la moyenne nationale ». Tandis que « Le pourcentage de femmes dans la population active est de 45 p. 100, soit près de 13 p. 100 de moins que chez les collectivités non autochtones équivalentes et 19 points sous la moyenne nationale. » On retrouve la même situation chez les jeunes dont le taux d'activité « s'établit à 56 p. 100 seulement, soit 14 points de moins que dans les collectivités non autochtones équivalentes et 18 points sous la moyenne nationale. » De même, on retrouve un taux de chômage beaucoup plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. « Le taux de chômage est de 28 p. 100 dans l'ensemble de la collectivité autochtone, ce qui est largement

supérieur aux 10 p. 100 qui caractérisent les autres collectivités comparables » (Secrétariat aux coopératives, 2002).

Le gouvernement québécois a fait le même constat en 1991. Même si les données datent d'hier, on peut penser que la situation n'a pas beaucoup changée. Le ministre québécois des Affaires autochtones affirmait alors que :

(...) les autochtones ont un taux d'analphabétisme fonctionnel quatre fois plus élevé que le taux québécois, une mortalité infantile trois fois et demie plus grande, un taux de suicide six fois plus élevé pour les moins de 20 ans, des revenus inférieurs de 33 % (Centrale des syndicats du Québec, 2003, p. 13).

Même si une grande partie des recherches s'intéressant à la question autochtone proviennent d'instances internationales ou gouvernementales, on dénombre un certain nombre d'ouvrages rédigés par des chercheurs universitaires.

Wampoum et lettres patentes. Étude exploratoire de l'entrepreneuriat autochtone (1989) tente d'établir les motivations et les raisons poussant les Autochtones à se lancer en affaires. La recherche, qui a été menée, notamment, par Harold Bherer, un professeur titulaire de l'Université Laval en sciences de l'administration, auprès de trois communautés (réserves de Wendake, Mashteuiatsh et Mingan), contribue de façon intéressante à l'enrichissement des connaissances sur la question de l'esprit d'entreprise chez les Autochtones. Les auteurs de cet ouvrage concluent que les entrepreneurs autochtones « (...) lancent et gèrent leur entreprise d'une manière très différente, plus traditionnelle (...) » (Bherer, Gagnon et Roberge, 1989, p. 57). Toutefois, les auteurs ajoutent que, même si les Autochtones sont plus enclins à développer une identité communautaire de l'entreprise et qu'ils font montre d'un « (...) désir d'affirmer la fierté et la capacité de leur race (...) », il y a en définitive peu de différence entre l'entrepreneuriat autochtone et celui des non-Autochtones (Bherer, Gagnon et Roberge, 1989, p. 161). Pour bien des entrepreneurs autochtones, le développement et le bien-être de la collectivité viennent en premier lieu. Le désir

de créer une entreprise pour le bien de communauté, pour créer de l'emploi est très important. Les entrepreneurs autochtones sont par ailleurs en quête d'indépendance et d'autonomie (Bherer, Gagnon et Roberge, 1989, p. 153). De plus, les auteurs constatent qu'il y a souvent des événements déclencheurs menant à la mise sur pied d'une entreprise, par exemple une perte d'emploi, la retraite, etc. (Bherer, Gagnon et Roberge, 1989, p. 154).

Même s'ils jouissent de certains avantages pour lancer une affaire, comme le taux de chômage élevé qui leur donne accès à une main-d'œuvre nombreuse, l'exonération de taxes et d'impôts sur les réserves et l'aide financière offerte par le gouvernement, les entrepreneurs autochtones sont défavorisés en raison de l'article 89 de la Loi sur les Indiens. En effet, en vertu de cet article, « (...) les biens mobiliers et immobiliers d'un Indien situés dans une réserve ne peuvent faire l'objet (...) d'une hypothèque (...) » (ministère de la Justice Canada, 2006).

Selon Jean-Jacques Simard, il serait faux de dire que les Autochtones sont hors de la modernité, qu'ils sont proches de la nature et que c'est pour ça qu'ils ne peuvent s'intégrer dans la sphère économique.

Et il arrivera qu'on excuse l'instabilité des apprentis, étudiants ou salariés qui abandonnent leur poste, sous le prétexte qu'ils ne peuvent résister à l'appel de la nature. Dans une certaine mesure, en somme, la réduction économique a été intériorisée par ses victimes mêmes dans l'image-de-soi qu'elles entretiennent (Simard, 2003, p. 31).

Certaines publications comme celle de la CSQ intitulée *Pour en finir avec la tutelle et le sous-développement : l'autonomie gouvernementale aux Premières Nations* soulignent que la Loi sur les Indiens met un frein au développement économique des nation autochtones. La Loi sur les Indiens, qui a été adoptée en 1876, régit pratiquement tous les aspects de la vie des Autochtones canadiens. « Cette législation qui, depuis plus d'un siècle, règle maintenant presque tous les domaines de leur vie individuelle et collective, les soumettant à un véritable

régime de tutelle, voire d'apartheid» (Centrale des syndicats du Québec, 2003, p. 11). Une telle loi restreint notamment le droit de propriété des Autochtones ainsi que leur possibilité de s'organiser politiquement. Elle « consacre l'interdiction pour les populations autochtones d'organisations politiques autonomes » (Dupuis, 1991, p. 42). De plus, la « Loi sur les Indiens a eu un impact majeur sur le développement économique, social et culturel des Premières Nations » (Centrale des syndicats du Québec, 2003, p. 8). Elle les a ainsi empêché de prendre leurs propres décisions en ce qui a trait à leur développement.

Dans ses textes intitulés *The Quebec State and the Management of Ethnocultural Diversity: Perspectives on an Ambiguous Record* et *Peuples autochtones et pouvoir d'État en contexte canadien et québécois. Éléments pour une ré-analyse*, Daniel Salée professeur de science politique et directeur de la *School of Community and Public Affairs* à l'Université Concordia s'intéresse aux politiques gouvernementales et à leurs effets sur les communautés autochtones.

Conclusion

En définitive, on peut dire que les Innus possèdent un héritage historique et culturel riche et distinct. Même s'ils ont délaissé leur vie nomade, ils demeurent profondément attachés à leurs traditions. L'économie de la réserve de Pessamit connaît des moments difficiles et le développement économique de la communauté demeure un des nombreux défis que celle-ci doit relever, surtout si elle espère le faire tout en perpétuant sa langue ainsi que son héritage historique et culturel.

En dépit du fait que le peuple innu a été étudié sous plusieurs facettes, il demeure que le nombre de recherches qui leur est exclusivement destiné demeure peu élevé. Les études s'intéressant de façon pointue aux aspects économiques sont plutôt rares et les seules recherches relevant véritablement de l'économie portent sur les Autochtones en général, tous les Innus étant considérés comme faisant partie d'une seule communauté.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

Introduction

Les fondations de la théorie du post-colonialisme ont été conçues par des auteurs francophones (par exemple Albert Memmi et Frantz Fanon) un peu avant la guerre d'Algérie. Ce courant d'analyse, à la base structuraliste, explique comment le colonisateur domine le colonisé, non seulement en termes d'oppression directe (militaire ou policière), mais aussi par une aliénation culturelle. Même si les premiers auteurs du mouvement post-colonialiste ont d'abord dressé le portrait des colonisés d'Afrique, celui-ci ne s'applique pas seulement aux peuples africains. Le portrait du colonisé qui est proposé trouve des ressemblances chez tous les groupes opprimés. Dans le régime canadien, le peuple innu vit une situation d'opprimé qui, contextuellement, ressemble à ce que les colonisés pouvaient vivre sous les régimes coloniaux. Des auteurs plus récents comme Daniel Salée, professeur et chercheur à l'Université Concordia, Rodolphe Stavenhagen et Jean-Jacques Simard se sont aussi penchés sur la condition des Autochtones au Canada et seront aussi utilisés dans l'analyse. Il est à noter qu'afin d'éviter toute répétition, le cadre d'analyse qui suit est un résumé puisque que celui-ci est développé tout au long du chapitre III.

2.1 Choix du cadre d'analyse

La théorie d'Albert Memmi a été choisie comme cadre d'analyse parce qu'elle semble à même d'expliquer la marginalisation économique des Innus. Cette théorie permet non seulement de tenir compte des raisons historiques, mais aussi des éléments actuels qui sont à la base de la situation contemporaine des Innus.

Pour ce qui est de Daniel Salée, Rodolpho Stavenhagen et Jean-Jacques Simard, ils posent un regard direct et contemporain sur la situation des Autochtones, lequel est essentiel à la présente analyse.

Dans l'*Homme dominé* et *Portrait du colonisé*, Albert Memmi explique que le colonisateur ne fonde pas seulement sa domination sur la force, mais aussi sur une construction négative du colonisé. Ce dernier en vient à croire que la domination est inévitable et peut même lui paraître bénéfique. Le colonisé peut devenir convaincu que l'image dépeinte par le colonisateur est réaliste et finir par haïr sa propre culture. Il intègre les préjugés du colonisateur à sa propre culture, c'est pourquoi les peuples colonisés en viennent souvent à se questionner sur leur réelle culture. L'image que le colonisé a de lui-même l'empêche de s'émanciper; en ce sens, l'approche de Memmi est plutôt marxiste.

D'autres chercheurs, par exemple Daniel Salée, se sont aussi penchés sur la question autochtone. Dans son article intitulé *Peuples autochtones et pouvoir d'État en contexte canadien et québécois. Éléments pour une ré-analyse*, il s'est demandé pourquoi, malgré toute la bonne foi des deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, leurs politiques « ne parviennent-elles toujours pas à rehausser le niveau de vie des peuples autochtones à la hauteur de ce dont jouissent la majorité des Canadiens? » (Salée, 2005, p. 58). Il ajoute que les communautés autochtones ont déployé beaucoup d'efforts pour améliorer leur situation (Salée, 2005, p. 58). La position de l'État fédéral reste la même, c'est-à-dire qu'il continue de contrôler la destinée des Autochtones selon ses intérêts (Salée, 2005, p. 58). Il ajoute qu'au niveau provincial, les choses sont toutefois différentes. Le gouvernement du Québec désire que les peuples autochtones prennent leur destin en main (Salée, 2005, p. 59).

Dans *La réduction : l'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Jean-Jacques Simard fait état des différents problèmes que rencontrent les Autochtones dans leur développement économique et tente d'expliquer pourquoi ceux-ci connaissent un certain retard économique. Pour Simard, le problème des

Autochtones s'explique par un concept central, soit la réduction : le territoire, l'économie et la personnalité de l'Autochtone ont été réduits et, de là découlent tous ses problèmes.

En 2004, Rodolfo Stavenhagen a été invité par le gouvernement canadien à visiter le pays, ce qui lui a permis de rencontrer des membres des Premières nations et des décideurs politiques (Stavenhagen, 2004, p. 1). À la suite de ses rencontres et visites, Stavenhagen a rédigé le *Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones*. Il y félicite le gouvernement canadien pour ses efforts dans la mise en œuvre de programmes visant à améliorer la qualité de vie des Autochtones et de son ouverture dans la négociation des revendications territoriales. Malgré cela, il explique la situation difficile des Autochtones par la dépossession de leurs terres. « Ce processus les a réduits au dénuement, aux privations et à la dépendance (...) » (Stavenhagen, 2004, p. 1). Quand on leur a enlevé leur terre, on les a coupés de leur culture. En leur redonnant la souveraineté sur leur territoire, leur qualité de vie pourrait s'améliorer.

2.2 Question de recherche et hypothèse

La question motivant la présente recherche est donc la suivante : comment les leaders économiques, politiques et communautaires envisagent-ils le développement économique de leur communauté? Les réponses fournies par les participants permettront d'évaluer, au moyen de la théorie post-colonialiste de Memmi et des apports de Salée, les conséquences de la colonisation sur la façon d'envisager et de développer l'économie d'une communauté. Les sous-questions suivantes seront aussi soulevées. Qu'est-ce qui dans les valeurs de la communauté innue de Pessamit limite son développement économique? Je ne m'intéresserai pas aux questions matérielles (par exemple au recensement des ressources naturelles, à l'évaluation du pouvoir d'achat ou aux raisons pour lesquelles les investisseurs boudent la réserve), mais m'attarderai plutôt aux différences en termes de valeurs. Les valeurs et la culture innues seraient-elles en opposition

avec un développement économique? Je me demanderai notamment ce qu'est la richesse (matérielle ou non) pour un Innu et comment les membres de la communauté entrevoient leur avenir et perçoivent le milieu du travail. Peuvent-ils s'épanouir dans un tel milieu? Par ailleurs, je tenterai d'établir s'il est possible de développer un modèle d'économie typiquement innu ou si le développement économique de la communauté passe inévitablement par une assimilation ou une perte identitaire.

L'hypothèse retenue est celle selon laquelle les Innus ne valorisent pas le développement économique parce qu'ils considèrent que cette valeur ne fait pas partie de leur culture. La résistance au modèle de l'économie capitaliste naît du rejet d'une valeur considérée comme non-autochtone et que l'on a tenté d'imposer de l'extérieur à la communauté. Cela pourrait constituer une piste permettant d'expliquer les difficultés de celle-ci sur le plan économique.

Il y a pour l'instant peu d'initiatives privées et de réelle volonté gouvernementale de développer l'économie sur les territoires autochtones. Les non-Autochtones semblent rebutés à l'idée d'investir dans ces milieux. En ce moment, peu d'Autochtones se lancent dans la création d'entreprises et ce n'est pas nécessairement parce qu'ils ne détiennent pas le capital nécessaire pour investir dans une entreprise. D'autres raisons pourraient sûrement expliquer le manque d'esprit d'entreprise dans les communautés autochtones. Peut-être qu'il y a peu de développement économique parce qu'il n'y a pas de modèle autochtone de développement et d'économie. Les modèles économiques actuels ont été construits par des Occidentaux, pour des Occidentaux et ne répondent pas nécessairement aux besoins des Autochtones.

En partant du fait que les institutions gouvernementales, les institutions financières et les entreprises privées font partie de la société non-autochtone, donc étrangère aux Innus, il est difficile pour ces institutions de devenir un levier économique pour la communauté. De plus, les échanges et la participation à ces

institutions exigent des changements culturels profonds dans les communautés. Par exemple, dans la société occidentale, la dotation en personnel doit se faire dans le respect de certaines règles. Il faut tenir compte de la qualification des candidats en premier lieu et donner une chance égale à tous de se faire valoir. Privilégier des personnes de sa famille ou des amis uniquement à cause des liens que l'on entretient avec celles-ci peut être considéré comme une forme de fraude ou d'injustice. Dans d'autres cultures toutefois, cela est considéré comme une forme d'entraide et un choix à privilégier. C'est pourquoi les communautés considèrent souvent les modèles non-autochtones comme néfastes, car ils sont imposés de l'extérieur et qu'ils mettent en danger leur culture.

2.3 Méthodologie

Le choix de la recherche qualitative s'est imposé de lui-même puisque ce type de recherche permet d'obtenir une connaissance approfondie d'un sujet. « La recherche qualitative est généralement utilisée pour décrire une situation sociale, un événement, un groupe ou un processus et parvenir à une compréhension plus approfondie » (Mayer, 2000, p. 57).

Les entrevues réalisées sont de type non structuré centré. Ce type d'entrevue donne plus de liberté à la personne interviewée et lui offre la possibilité de s'exprimer. Elle « (...) est avantageuse parce qu'elle est plus flexible et permet non seulement d'obtenir plus de renseignements au besoin, mais d'atteindre la signification de ces renseignements » (Mayer, 2000, p. 118).

Au départ, l'objectif était d'obtenir le témoignage d'un groupe de participants constitué d'une dizaine d'adultes dont, si possible, 50 pour cent de femmes. Cela n'a pas été possible. La plupart des leaders économiques étant des hommes, le groupe de participants a finalement été composé de deux femmes et de six hommes. Sept entrevues ont été enregistrées et une n'a pas été enregistrée car la

personne voulait garder l'anonymat total. Les notes prises lors de l'entrevue ont tout de même permis de reconstituer l'essence de celle-ci à l'écrit.

Les sept entrevues enregistrées ont été menées auprès de fonctionnaires et de conseillers du conseil de bande. Je n'ai rencontré aucun acteur du milieu communautaire. De toutes façons, pour la plupart des Innus rencontrés, développement communautaire et conseil de bande ne semblent faire qu'un. En effet, lorsque je leur ai posé des questions en ce qui a trait au développement communautaire, on m'a systématiquement répondu que tous les projets de ce type émanaient du conseil de bande. Sur la réserve, il semble y avoir peu d'entrepreneurs; un seul nom d'entrepreneur est revenu souvent dans les discussions, mais je n'ai malheureusement pas pu l'interviewer.

Pour ce qui est des entrevues, j'ai rencontré quelques difficultés. Premièrement, la barrière de la langue a compliqué la tenue des entrevues. J'ai eu l'impression qu'un certain nombre de répondants ne comprenait pas tout ce que je leur disais. Deuxièmement, les réponses de certaines personnes démontraient une vision très limitée du développement économique. Enfin, j'ai senti qu'on a peut-être parfois voulu embellir la réalité lors des entrevues. Étant donné que les répondants œuvraient dans l'arène politique ou exerçaient une profession en lien avec le développement économique, il est possible qu'ils aient voulu donner une bonne image de la communauté et de son économie.

L'analyse des entrevues tiendra compte des thèmes suivants. Tout d'abord, les caractéristiques du répondant, c'est-à-dire le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la langue maternelle, le niveau d'étude et le revenu des participants, aux fins de statistiques. Ensuite, suivront des questions relatives au cheminement professionnel des personnes interrogées, à leurs motivations pour occuper un emploi, à leur engagement dans des associations, mouvements, organismes ou partis politiques et aux événements ayant mené à cet engagement. Il sera également question de la perception des répondants à l'égard de l'économie de la

réserve, de la langue dans le milieu de travail et de la perception des travailleurs innus. Les questions viseront à établir quelles sont les valeurs des Innus de Pessamit. Et en dernier lieu, les questions portant sur la perception des répondants du développement de la réserve, les freins et les voies au développement seront analysées.

Conclusion

Tel qu'il a été souligné précédemment, la théorie d'Albert Memmi a été choisie comme principal cadre d'analyse des entrevues effectuées avec des membres de la communauté de Pessamit. Malgré le fait qu'elle date quelque peu, qu'elle n'a pas été contextualisée pour les nations amérindiennes et qu'il y a beaucoup de différences entre ce qu'ont vécu les colonisés d'Afrique et la situation des Autochtones, cette théorie m'a semblé la plus adéquate pour comprendre ce que vivent les Innus de Pessamit. Les concepts de Salée, de Simard et de Stavenhagen ont également orienté l'analyse.

La question de recherche est donc la suivante : comment les leaders économiques, politiques et communautaires de Pessamit envisagent-ils le développement économique de leur communauté? J'ai souhaité laisser la parole aux Innus, puisque ce sont eux qui sont le mieux à même d'exprimer et de comprendre leur propre situation. Je crois que c'est aux leaders de la communauté innue que revient le droit et la responsabilité de décider de leur avenir économique et culturel.

CHAPITRE III

ANALYSE

Introduction

Dans les prochains paragraphes il sera question des répondants. Pour bien comprendre qui ils sont et d'en faire un portrait, je présenterai d'abord les caractéristiques des répondants, leur cheminement professionnel, leurs motivations et, enfin, l'analyse des entrevues. Pour ce qui est des questions portant sur les répondants, j'ai tenté de donner le plus d'informations possibles, sans tomber dans les détails afin de préserver l'anonymat des répondants, étant donné la petite taille de la communauté de Pessamit.

3.1 Caractéristiques des répondants

Les répondants sont âgés entre 38 et 62 ans (l'un d'eux n'a pas voulu répondre à cette question). Le groupe est composé de six hommes et de deux femmes tous nés à Pessamit. Les répondants y vivent depuis toujours, mais certains ont vécu quelque temps hors réserve. Ils avaient choisi la ville de Québec pour poursuivre leurs études ou y travailler.

Sept des huit répondants ont l'innu comme langue maternelle et parlent cette langue à la maison. Un seul répondant a indiqué qu'il parlait principalement le français au travail; les autres parlent majoritairement l'innu au travail et un peu le français. « Avec toi, je parle français. Si tu parlais montagnais, je parlais montagnais. À chaque fois que je vois un Montagnais devant moi, je lui parle montagnais » (Répondant numéro 2).

En ce qui a trait au niveau d'études, plusieurs répondants ont suivi des cours à l'université et au Cégep afin de se perfectionner, mais seulement deux répondants sont diplômés d'une université. Un répondant a complété ses études à l'école classique et un a obtenu son diplôme d'études secondaires.

3.2 Cheminement professionnel

Tous les répondants occupaient un emploi lié au développement économique au moment des entrevues. Les répondants ont travaillé dans plusieurs domaines différents. Parmi leurs expériences professionnelles, on compte : propriétaire de commerce, employé d'une société d'État, concierge, formateur technique, interprète, journaliste, technicien à la radio, commis comptable, agent de développement économique et enseignant au secondaire. Les répondants ont travaillé dans des domaines aussi variés que la vente au détail, le milieu communautaire et les services sociaux. Certains en étaient à leur premier emploi après la fin de leurs études. D'autres faisaient partie du conseil de bande, mais je tairai la position occupée pour garder l'anonymat. Les expériences d'emploi des participants sont pertinentes, parce que, de par l'emploi qu'ils occupaient lors de la recherche, leur implication dans le développement ou leur influence politique, ces personnes sont parmi les plus aptes à influencer sur les orientations du développement économique de la communauté.

3.3 Motivations

Les motivations des répondants à occuper un emploi sont diverses. Il peut s'agir de répondre aux besoins de la communauté, de recevoir des prestations d'assurance-emploi ou simplement d'obtenir un salaire. Un des répondants a pour sa part déclaré que son choix de carrière a été influencé par un moment déclencheur. Il aurait en effet voulu éviter le domaine politique parce que son père était politicien et qu'il aurait eu de mauvaises expériences en lien avec ceci

dans sa jeunesse. Toutefois, des difficultés pendant ses études en enseignement du français l'auraient poussé à s'orienter vers les sciences politiques.

Le milieu familial serait important dans le choix de faire carrière. Un répondant a affirmé que son père était trappeur et qu'il ne parlait qu'un peu français, mais qu'il a quand même poussé son fils vers les études. Un autre répondant raconte que c'est à l'exemple de son père, qui a toujours participé à la vie politique, qu'il s'est lancé en politique. Les pères de certains répondants étaient travailleurs forestiers et vendaient le produit de leur récolte. Un des répondants a vu son père marchander les prix et a été encouragé à devenir un professionnel. C'est à partir de l'exemple donné par son père qu'il a toujours travaillé.

3.4 Engagement

La plupart des répondants ne se disent pas actuellement engagés dans des organisations, organismes communautaires, syndicats ou groupes de pression autres que des organisations politiques, mais certains l'ont été dans le passé. Par exemple, un des répondants a travaillé auprès des femmes autochtones et des diabétiques. Un autre répondant a été président de la radio communautaire et d'autres ont travaillé bénévolement pour le hockey mineur. Un des répondants considère que l'engagement fait partie de la jeunesse.

3.5 Historique de l'économie de la réserve d'après les répondants

Lors des entrevues, peu de répondants on fait allusion au passé économique de la réserve, mais certains on tenu à partager leur perception quant au passé de la communauté sur le plan économique. Pour ceux-ci, les années 1980 furent un moment marquant dans l'histoire économique de la réserve, car ils ne font pratiquement pas mention que de cette époque. Il semble que les seules activités économiques présentes sur la réserve étaient les commerces au détail et la

foresterie, qui a toujours été un secteur important pour la réserve de Pessamit. « Dans les années 1960-70, c'était la principale activité du développement économique » (Répondant numéro 8). Jusqu'aux années 1980, le domaine forestier était contrôlé par une seule entreprise, mais par la suite le développement forestier a été géré par une entreprise relevant du conseil de bande, la Société d'aménagement et développement forestier de Betsiamites.

Les années 1980 semblent avoir été difficiles pour la Côte-Nord. Cela eut des répercussions pour l'économie de la réserve. Un des répondants affirme que :

Dans le temps, il y avait la crise sur la Côte-Nord dans le domaine minier. Il fallait orienter ces gens dans d'autres secteurs. On a fait des groupes de personnes qui représentaient l'ensemble de la population : jeunes femmes, aînés, sauf que la vision était très restreinte à ce qu'ils connaissaient. C'était le commerce au détail, la création d'emplois, la foresterie. Les autres ressources, on ne les voyait pas (la tourbière, les services publics), mais c'était toujours au sein du conseil de bande. On essaye de développer des entrepreneurs pour essayer de remplacer les services offerts par le conseil de bande pour développer l'entreprise privée. Pour que l'économie ne soit pas l'apanage que du conseil de bande (Répondant numéro 8).

Malgré la crise, les années quatre-vingt constituent une période de changement dans la vie économique de la réserve. Elles marquent le début d'une prise en charge des activités économiques de la réserve par les Innus. Ces derniers ont pris en charge les secteurs d'activité « (...) comme l'éducation et les services sociaux, la santé et, évidemment, les secteurs économiques » (Répondant numéro 8).

Pour d'autres participants, la prise en main de la communauté innue de Pessamit sur son économie a passé par la décentralisation des programmes gouvernementaux vers le conseil de bande. Les transferts de programme ont eu pour résultat une plus grande participation de la communauté dans la prise de décision des programmes de développement.

C'est un transfert de programme des Affaires indiennes qui a permis de créer la Société canadienne de développement économique autochtone en 1986. Tout passait par le ministère des Affaires autochtones; il nous envoyait que le budget de l'agent. Dans cette stratégie nationale, il a voulu déléguer aux conseils de bande. Avant, quand on présentait des projets de développement, on les présentait aux Affaires indiennes. (...) Aujourd'hui, après la décentralisation de 1994, on dessert les mêmes programmes (Répondant numéro 5).

3.6 La langue et le bilinguisme colonial

La défense de la langue semble la valeur qui fait le plus l'unanimité chez les répondants. La langue est quelque chose que les participants ont à cœur et ils insistent sur le fait que la communauté innue doit tout faire pour maintenir son utilisation. Les Innus sont fiers de parler leur langue. « Mais, je pense qu'il y a des valeurs prédominantes chez les Autochtones, chez les Innus comme de protéger la langue. Il faut que les Québécois pensent que notre langue est différente et que c'est important de la protéger » (Répondant numéro 3). On parle ici de la défense du fait que la langue est parlée par un maximum de personnes et non pas de la défense de la qualité de la langue.

Pour les Innus, cette situation est encore plus marquante puisqu'à part la radio communautaire et certaines émissions de télévision, il y a très peu de productions intellectuelles en langue innue. Pour ce qui est du milieu de travail, à l'extérieur de la réserve, il est impossible pour un Innu de travailler dans sa langue. Pour les répondants, il est d'une importance capitale que sur la réserve de Pessamit, la langue de travail soit l'Innu, même si cela est parfois difficile. Selon eux, il en va non seulement de la survie de la langue, mais aussi de la culture innue. Il font un lien très proche entre la culture et la langue. « C'est par notre langue qu'on peut dire qu'on est des Innus » (Répondant numéro 5). Un autre répondant ajoute « C'est une partie importante de la culture, la langue, même si plusieurs la perdent ou qu'ils la parlent mal » (Répondant numéro 6). Certains répondants tirent une grande fierté du fait que les membres de la communauté innue de Pessamit parlent

encore la langue de leurs ancêtres, ils se comparent à d'autres communautés qui eux, ne parlent plus leur langue.

La perte des valeurs innues se fait à cause de qu'on appelle l'acculturation. On regarde les médias, tout est en français. On est chanceux ici ça fait 400 ans qu'on est colonisé. Dans l'Ouest, ça fait 200 ans et ils ont plus de langue; ils ont perdu leur langue tandis qu'ici on la parle encore. Ça fait qu'ici on a plus de valeurs traditionnelles (Répondant numéro 7).

La majorité des Innus rencontrés parlent français et innu. Un seul des répondants ne parlait que le français. Cependant, au travail, les deux langues sont souvent utilisées.

Ma priorité à moi c'est notre langue. Il faut quand même qu'entre nous on se parle en montagnais, même si on travaille beaucoup en français. C'est très important. Je connais des Innus qui ont perdu complètement leur langue et qui le regrettent aujourd'hui (Répondant numéro 3).

Selon Memmi, la langue du colonisé n'a plus aucune dignité. Il s'agit de la langue utilisée au sein de la famille, de la langue liée aux sentiments, mais pour pouvoir travailler, il faut apprendre la langue du maître. Le colonisé ne lit plus sa langue, même ses propres intellectuels écrivent dans la langue du colonisateur (Memmi, 1976, p. 136-137). Cependant, la majorité des répondants semble résignée à ne jamais pouvoir imposer totalement la langue innue au travail, que ce soit parce que les travailleurs doivent parfois entrer en contact avec des non-Innus dans le cadre de leurs fonctions, parce que le français est souvent perçu comme la langue de communication ou parce qu'ils doivent utiliser des outils, comme de la documentation ou des logiciels, qui ne sont produits qu'en anglais ou en français.

De plus, bon nombre d'emplois exigent une connaissance de deux, voire trois langues (français, innu et anglais). En outre, sur la réserve, plusieurs emplois sont occupés par des non-Autochtones : « (...) la Commission royale souligne également qu'une proportion importante (atteignant parfois 60 p. 100) des emplois disponibles dans les réserves sont occupés par les non-Autochtones »

(Lévesque *et al.*, 2001, p. 21) Il semble difficile d'imaginer un non-Autochtone apprendre la langue innue parce qu'il occupe un emploi sur la réserve de Pessamit, emplois qui sont souvent saisonniers ou contractuels. Il est plus probable que, même si certains apprennent la langue ou quelque mots, la majorité des travailleurs non-Innus sur la réserve ne comprendront et ne parleront jamais la langue.

Pour revenir sur le concept de bilinguisme colonial de Memmi, il est à noter que les Innus semblent trouver le bilinguisme normal. Mais, le petit nombre de locuteurs de la langue innue y est sûrement aussi pour quelque chose. S'ils apprenaient uniquement leur langue maternelle, les Innus risqueraient de se sentir limités, non seulement en termes économiques (accès à l'emploi), mais aussi sur le plan culturel (télévision, films, journaux, littérature, etc.). « Le colonisé n'est sauvé de l'analphabétisme que pour tomber dans le dualisme linguistique » (Memmi, 1976, p. 135). La majorité des colonisés n'auront pas à apprendre la langue du colonisateur, mais cela n'empêchera pas cette langue d'être partout, dans les gares, sur les affiches, et d'être la langue de l'administration (Memmi, 1976, p. 135).

Un des répondants fait un constat qui va dans le sens de la théorie de Memmi. Il a l'impression que plus les communautés innues sont proches d'une ville non-Autochtone, plus elles perdent leurs valeurs traditionnelles et que les communautés les plus isolées conservent davantage leurs traditions.

On va commencer par le Lac-Saint-Jean, c'est pas pour mal parler, mais à Ishipit, ils ont perdu leur langue cela fait plusieurs décennies. À Mashteuiatsh, il ne reste pas beaucoup de générations [qui vont encore parler l'Innu]. Ici [à Pessamit] c'est entre 80 à 90 pour cent d'usage. Plus on va vers l'est, plus l'usage se maintient (Répondant numéro 4).

Toujours selon ce répondant, en matière de développement économique, plus les communautés sont assimilées à la culture québécoise, mieux elles vont et plus elles sont orientées vers les valeurs traditionnelles, moins l'économie est en bonne

santé. « Au niveau du développement économique, vu que c'est mon secteur, les gens des Mashteuiatsh sont plus développés, Ishipit sont plus *business* que nous, et les autres [communautés innues] sont plus traditionalistes » (Répondant numéro 5).

Comme Lacasse l'avait constaté, la plupart des Innus considèrent que plus on va vers le Nord, plus la culture innue est proche de la vie traditionnelle. Les communautés du Nord sont loin des villes et ont accès à une forêt encore sauvage. Les communications avec ces communautés et les routes donnant accès à leurs territoires sont très limitées. « Ils font encore la chasse en hiver et en automne. Tandis qu'ici, moins de gens vont à la chasse, malgré qu'ils ont tous un territoire de chasse pas mal dévasté par les coupes de bois. Il n'y a pas d'arbre, pas d'animaux » (Répondant numéro 4).

3.7 Éducation

Enfin, les répondants considèrent que le développement économique de la communauté est affecté par le faible taux de scolarité de sa population. Plusieurs s'inquiètent du haut taux de décrochage au secondaire. Il est à noter que les répondants qui s'inquiètent du taux de décrochage se fondent sur une perception de la situation et non sur des faits, mais il semble que certains auteurs leur donnent raison. « Il semble que les jeunes Autochtones accusent un retard scolaire dès le primaire. Au secondaire, ce retard s'accompagne d'un fort taux de décrochage » (Lévesque *et al.*, 2001, p. 16).

Certains répondants affirment que les problèmes d'accès au marché du travail sont liés à l'éducation. Ils considèrent que la majorité des Innus n'ont pas les mêmes chances dans le marché du travail. Cela s'expliquerait entre autres par des raisons historiques; en effet, jusqu'à une certaine époque, les Autochtones n'avaient pas accès à l'université. « 1933 – (...) Le gouvernement conservateur de Richard Bennett fait adopter un amendement à la Loi sur les Indiens forçant

l'émancipation de tout Indien qui obtient un diplôme universitaire » (Amado et Hamel, 2005). L'émancipation signifiait que les Autochtones perdaient tous leurs droits et leur statut indien, c'est-à-dire qu'ils perdaient le droit d'être Autochtones. Cette loi fut modifiée en 1985 (Amado et Hamel, 2005).

De plus, le milieu scolaire a représenté pour les Autochtones en général un lieu d'assimilation : « la scolarisation obligatoire avait pour effet de bloquer des connaissances et des savoir-faire ancestraux, qui reposaient essentiellement sur l'observation et l'imitation » (Beaulieu, 2000, p. 86) et a marqué toute une génération d'Autochtones.

Les Autochtones qui ont connu ces pensionnats en gardent généralement un souvenir amer : « Je fais partie d'une générations déracinée qu'on a envoyée subir la vie rigide des pensionnats, » raconte Charles Coocoo, un Atikamekw. « Il y était souvent interdit de parler sa langue et les châtimement corporels étaient courants. » Les enfants y étaient coupés de l'affection de leurs parents neuf mois par année (...) (Beaulieu, 2000, p. 85).

Par ailleurs, on peut croire que la génération qui, dans les années 1950-1960, a souffert de son expérience dans les pensionnats catholiques a développé une aversion envers les études qu'elle a transmise à ses enfants et que les générations suivantes n'ont donc pas été encouragées à poursuivre des études. « Ces institutions, qui formaient de véritables lieux d'acculturation forcée, ont malgré tout laissé des cicatrices profondes » (Beaulieu, 2000, p. 85).

La relation difficile des répondants et avec le système d'éducation pourrait être expliquée par l'héritage colonial. Comme l'explique Memmi, le colonisé n'est pas consulté par rapport à l'éducation à donner à ses enfants; comment peut-on lui reprocher par la suite ses difficultés à réussir? La situation du colonisé et sa piètre estime de soi ne lui permettent pas d'avoir confiance en la vie. Il a l'impression que son avenir est un cul-de-sac et n'entrevoit pas un avenir plus rose pour sa progéniture. « Ne se considérant pas comme un citoyen, le colonisé perd également l'espoir de voir son fils en devenir un » (Memmi, 1976, p. 126). Il ne

peut ainsi motiver ses enfants à poursuivre des études. Cet héritage colonial pourrait expliquer en partie la difficulté qu'ont certains Innus à s'adapter au système scolaire.

3.8 Perception des travailleurs

Comment les Innus perçoivent-ils le milieu du travail? Peuvent-ils s'épanouir dans un tel milieu? Lors des entrevues, il est ressorti deux perceptions des travailleurs innus : certains répondants ont l'impression qu'il n'y a pas de différence entre les travailleurs innus et les non-autochtones, alors que d'autres ont une perception plus négative du travailleur innu.

Une partie des répondants a donc témoigné avoir une perception positive des travailleurs Innu. Ils considèrent les Innus comme tout aussi travaillants que les non-Autochtones et comme des personnes qui ne demandent qu'à travailler, de préférence dans leur langue.

Certains ont toutefois avancé que les travailleurs innus étaient indisciplinés et souvent absents du travail.

Le travailleur innu a tendance à penser qu'il n'y a pas de règles. Juste ici, il n'y en a pas qui arrivent à l'heure. Tu travailles ailleurs, tu arrives à l'heure. Ils mangent sur les heures d'ouvrage. Ailleurs, tu n'as pas le droit de manger au bureau (Répondant numéro 6).

Toutefois, comme il n'existe pas de chiffre sur le taux d'absentéisme sur la réserve, il est impossible de comparer l'absentéisme des Innus par rapport aux autres travailleurs. Ainsi, on ne peut pas savoir si les Innus sont vraiment plus en retard ou absents du travail que les autres ou s'il s'agit seulement d'une impression chez les personnes interrogées.

Dans tous les pays colonisés, il se bâtit un mythe autour du colonisé; un portrait qui vient légitimer le privilège du colonisateur. Généralement, il est incroyablement paresseux, alcoolique et ne sait pas prendre soin de lui-même (Memmi, 1973, p. 109). Au Canada aussi ces préjugés existent, les Autochtones ne sont-ils pas vus comme des alcooliques qui préfèrent profiter des programmes sociaux plutôt que de travailler? De plus, c'est l'unanimité de cette image qui dérange le plus. Ces préjugés visent tout autant le travailleur non qualifié que les personnes éduquées (Memmi, 1973, p. 111). On utilise toujours le pluriel pour les qualifier, ils ne sont jamais vus de façon individuelle. Ils sont criminels, ils sont paresseux et ils ne veulent pas travailler, dit-on.

La suprématie du colonisateur sur le colonisé exige une certaine forme de légitimation. Selon Albert Memmi, cette suprématie serait légitimée par une fabrication négative de l'image du colonisé. « Tout comme la bourgeoisie propose une image du prolétaire, l'existence du colonisateur appelle et impose une image du colonisé » (Memmi, 1973, p. 109).

Le portrait négatif qui est fait des colonisés par les colonisateurs présente toujours un point commun : tous s'entendent pour dire que le colonisé n'a pas les capacités de s'administrer, car il est trop paresseux. « Soit, dans ce portrait-accusation, le trait de paresse. Il semble recueillir l'unanimité des colonisateurs, du Libéria au Laos, en passant par le Maghreb » (Memmi, 1973 p. 109). Ainsi, le colonisateur est le dominant en raison de son travail. Il se donne le droit d'exproprier les habitants parce que, de toutes façons, ceux-ci n'exploitent pas les ressources de façon appropriée.

Au Québec, certains médias ne nous dressent-ils pas une image exclusivement négative des Autochtones? Généralement, les seules nouvelles qui nous parviennent des communautés autochtones concernent des activités répréhensibles comme le trafic de cigarettes de contrebande ou le jeu illicite. Chez certains répondants la productivité des membres de la communauté semble aussi représenter un problème. Certains perçoivent le travailleur innu comme un

travailleur oisif et ont l'impression que bien des travailleurs prennent l'horaire de travail à la légère et produisent à leur propre rythme sans se soucier de la productivité.

Comme l'artisanat, les femmes ne produisent pas au rythme demandé. Elles produisent à leur rythme. Comme quand il y a un bingo, elles vont faire des mocassins; quand elles vont avoir ramassé assez d'argent pour le bingo, elles n'en feront pas plus. C'est dans la culture autochtone de vivre au jour le jour (Répondant numéro 2).

Après l'édification du mythe, on constate la déshumanisation du colonisé; c'est-à-dire que le mythe devient réalité. La déshumanisation se fait par la négation de l'autre. Il ne s'agit pas nécessairement de soulever seulement les travers de la culture de l'autre, même ses côtés positifs à première vue sont dénigrés par le colonisateur. Par exemple, la conception des Innus de l'éducation des enfants est différente que celle des non-Autochtones. Les enfants innus sont bien souvent laissés plus libres que les enfants des non-Autochtones. Les liens d'autorité entre parents et enfants sont pratiquement inexistantes. Les enfants ne sont pas vus comme appartenant aux parents, mais ils sont élevés par la famille élargie, ce qui signifie, dans une petite communauté comme celle des Innus, par pratiquement toute la communauté. Cela n'est pas nécessairement négatif en soi, il s'agit seulement d'une façon différente de voir l'éducation des enfants, mais le mythe fait d'eux de mauvais parents. Le colonisateur arrive à donner une mauvaise image de tout ce qui constitue la culture du colonisé. « Ainsi s'effritent, l'une après l'autre, toutes les qualités qui font du colonisé un homme » (Memmi, 1973, p. 114).

Le colonisé ne peut donc plus choisir sa situation sociale; il en est réduit à jouer le rôle qu'on lui a attribué. « Enfin le colonisateur dénie au colonisé le droit le plus précieux reconnu à la majorité des hommes : la liberté. (...) Le colonisé n'est pas libre de se choisir colonisé ou non colonisé » (Memmi, 1973, p. 115). Le colonisé n'est plus considéré comme l'égal du colonisateur, il ressemble de plus en plus à

un objet (Memmi, 1973, p. 115). Les Autochtones du Québec sont devenus nos « Indiens ».

Les entrevues permettent toutefois de se rendre compte que les Innus ont assez peu de contacts avec les non-Autochtones et même avec les non-Innus. Ainsi, ils ne sont pas nécessairement victimes des préjugés qui pourraient être partagés par certains non-Autochtones. En fait, un seul répondant a indiqué que les Autochtones avaient une image négative au Québec et que cela expliquait peut-être le taux de chômage qu'ils connaissent. Les Autochtones semblent isolés sur le marché du travail. Certains des répondants n'ont travaillé qu'avec des Autochtones durant toute leur carrière. À la question « Quelle est la différence entre un travailleur autochtone et un travailleur non-autochtone », un des répondants rétorque : « Je ne pourrais pas répondre, je ne suis pas assez au courant. J'ai toujours travaillé qu'avec des Autochtones. Il n'y a pas de différence de langue et de race. J'ai été bien dans mon travail » (Répondant numéro 8).

Tous les répondants ne s'entendent pas à savoir si les travailleurs innus et les travailleurs non-autochtones sont différents, mais ils sont d'accord pour dire que c'est au travailleur innu de s'adapter au monde d'aujourd'hui. La plupart des répondants s'entendent pour dire qu'il y a autant de mauvais et de bons travailleurs chez les Innus que dans la communauté non autochtone. Il est toutefois à noter que cette question a donné lieu à des réactions de méfiance chez quelques répondants. Ils semblaient croire qu'elle avait pour but de dépeindre négativement les travailleurs innus. Cette méfiance se ressentait surtout chez ceux qui ont peint un portrait positif du travailleur innu.

3.9 Les entreprises

La plupart des répondants ont démontré une perception positive des entreprises. Celles-ci « (...) apportent l'estime de soi, la responsabilisation, un sentiment d'autonomie (...) une fierté aussi » (Répondant numéro 8). Elles fournissent aussi, bien évidemment, un salaire aux travailleurs. Les entreprises apporteraient aussi une forme de modernisme, de nouveauté dans la réserve. « Il y a encore des gens qui ne sont pas encore sortis de la réserve. Quand il y a des nouvelles choses qui arrivent, c'est bon pour eux. Cela amène de nouvelles choses, de nouvelles connaissances » (Répondant numéro 8).

Toutefois, les participants attendent peu de choses d'une entreprise. « Une entreprise idéale, ce serait une entreprise qui s'installerait à Bestiamites et qui créerait de l'emploi. (...) Une entreprise qui ne fermerait pas et qui serait prospère » (Répondant numéro 3). Un des répondants fait le vœu pieux que « (...) cette entreprise serait la seule au Québec qui serait reconnue et qui aurait sa particularité et qu'on pourrait faire le marché international qui naîtrait ici et qui serait typiquement autochtone » (Répondant numéro 6).

On constate un manque d'esprit d'entreprise dans les communautés autochtones, du moins au niveau « officiel » puisqu'en fait, un certain nombre de personnes, mais le nombre exact est pratiquement impossible à établir, comme je l'ai indiqué plus tôt, travaillent dans l'économie souterraine. Plusieurs Innus font donc preuve d'ingéniosité et d'entrepreneuriat, mais cela ne mène bien souvent qu'à des initiatives spontanées qui n'ont pas de répercussions importantes à long terme sur l'économie de la communauté.

3.10 Les valeurs innues

Une partie des réponses obtenues portent à croire que certains Innus sont préoccupés par la perte de leurs valeurs et de leur mode de vie. Comme un répondant le soulignait plus haut au sujet de la langue, des Innus considèrent qu'ils ont de la chance d'encore parler leur langue après 400 ans de colonisation, quand on sait que plusieurs autres nations autochtones l'ont perdue. Il en va de même des valeurs certains répondants se demandent si les valeurs innues vont demeurer.

La plupart des Innus, avant, ils vivaient dans les territoires. Ils s'entraidaient tout le temps et ça a resté. Je ne sais pas si dans la prochaine génération ça commencera à se disperser. On parle de plus en plus de familles reconstituées, c'est plus comme avant. C'est la société qui change, on change avec (Répondant numéro 5).

Les personnes interrogées ont aussi manifesté la peur que la prochaine génération ne se fasse pas la gardienne des valeurs innues. Le souvenir de la vie nomade de leurs parents ou de leurs grands-parents est encore bien présent. Les jeunes ont accès à Internet et se rendent souvent à Québec et à Montréal, ils sont ouverts sur le monde. Les personnes des générations plus âgées ont peur que cela amène les jeunes à perdre leur culture et font parfois preuve de fatalisme à cet égard. Certains perçoivent toutefois le changement, la capacité d'adaptation des membres de leur communauté comme une chose positive. « Je trouve que les Innus s'adaptent facilement, surtout la jeunesse. Ils vont à des concerts à Montréal, ils sont *plogués* sur Internet pendant 24 heures. On est en train de s'adapter à la vie nord-américaine » (Répondant numéro 3).

Un autre répondant ajoute pour sa part que la culture innue n'est pas figée, qu'elle a évolué avec le temps, mais que certaines valeurs comme le respect de la nature seraient restées.

Ces sûr que nos valeurs ont changé avec le temps. On vit dans une société où le progrès domine, mais la valeur la plus profonde c'est notre langue. Nos valeurs c'est dans le respect, le respect de la nature, de l'homme qu'il soit blanc, noir, jaune. C'est des choses que mes parents m'ont apprises, même si on parle de développement économique. C'est sûr qu'on veut notre part du gâteau puisque qu'on veut régler nos problèmes sociaux, mais on se veut en même temps protecteur de la forêt. Le respect de la nature est aussi important que le respect de l'argent. La nature c'est tout l'avenir de l'homme. On est en train de raser le poumon de la terre (Répondant numéro 7).

Les Innus interrogés disent avoir l'impression que leur culture est menacée par la culture québécoise et non pas par la culture canadienne ou américaine. Cette dernière a quand même été mentionnée par un répondant, mais il semble que la culture américaine entre dans la vie des Innus par l'entremise de l'influence culturelle québécoise.

Certain participants semblent percevoir l'argent et le désir d'obtenir des biens matériels comme une perversion de la culture innue. « Les Innus, autrefois, y avaient pas besoin d'argent. Aujourd'hui, c'est ça qui *run* le monde, ça change toute la communauté. Y en a qui sont perdus, il veulent deux *chars*, deux *ski doo*. C'est loin des valeurs innues ça » (Répondant numéro 7). En comparaison avec les valeurs de la société dominante, il semble que les Innus seraient moins attachés aux biens matériels. « Oui, les valeurs innues... les gens ne sont pas matérialistes. Les gens ici sont libres, tandis que quand tu vas en ville, tout est réglementé » (Répondant numéro 8). Ils ont également l'impression d'être plus fortement attachés au groupe, à la communauté que les non-Autochtones. « Moi, quand je suis ici, je mets mes souliers, mon manteau et je vais visiter quelqu'un. Quand j'étais en ville, je me demandais : Qu'est-ce que je peux faire? Les gens sont plus individualistes » (Répondant numéro 8). Le répondant souligne toutefois que ce sens aigu de la communauté n'est plus aussi présent qu'avant. Tous les répondants ne sont cependant pas d'accord à ce sujet, certains croient qu'il n'y a pas de différence entre les valeurs innues et celles des non-Autochtones.

Comme l'a expliqué Memmi, les nations qui ont été colonisées se tournent vers ce qu'il appelle les valeurs refuge. Parce que le colonisé est exclu de la société, il se tourne vers les valeurs traditionnelles. Pour se protéger, il se replie sur lui-même, il s'en remet à ce qu'il connaît car cela le sécurise (Memmi, 1976, p. 128). Pour les Arabes, la religion musulmane a permis de préserver la mémoire collective. Chez les Innus, le retour aux valeurs traditionnelles, les valeurs héritées de leur vie nomade comme la chasse et la proximité avec la forêt, représentent une source de réconfort face au changement, une forme d'espoir que certains pans de leur culture survivent à l'épreuve du temps.

3.11 Les valeurs et l'économie

Un des répondants avance qu'une des différences entre les travailleurs innus et les autres travailleurs est la difficulté des Innus à accepter l'autorité, laquelle s'expliquerait par le mode de travail traditionnel.

Dans le temps, quand les gens travaillaient selon la coutume montagnaise, comme exemple trappeur, chaque personne était une entreprise privée. (...) Tout le monde était *boss* parce qu'il travaillait pour lui, pour faire vivre sa famille. Il avait son territoire de chasse qui était à lui. (...) Je pense que c'est un petit peu ancré dans cette mentalité. (...) Le travailleur innu pourrait avoir un problème avec l'autorité (Répondant numéro 4).

Une autre facette de la culture innue consisterait à vivre le moment présent et à ne pas penser au lendemain. « Les valeurs innues, c'est de dire le système de vivre aujourd'hui, ça me satisfait. Demain viendra comme ça arrive » (Répondant numéro 2). Pendant mon séjour sur la réserve, j'ai pu constater qu'une partie des membres de la communauté travaille seulement jusqu'au moment où il a obtenu assez d'argent pour se procurer le bien qu'il désire. Certaines personnes m'ont dit qu'elles constataient un accroissement des activités économiques dans la journée précédent le bingo. Pendant cette période, par exemple, plus de personnes offrent les services de livraison de repas ou vendent des créations artisanales. Une fois le

bingo passé, elles arrêtent de produire. Il est ainsi difficile d'obtenir une production et des travailleurs à long terme. Le travail est effectué en fonction des besoins à court terme.

Lorsque l'on aborde la question des valeurs des Innus, il devient difficile de distinguer le mythe de la réalité. Par exemple, l'affirmation selon laquelle la volonté d'acquérir des biens ne fait pas partie de la culture innue est-elle une réalité ou fait-elle partie d'un certain mythe, d'une certaine image de l'Autochtone en général proche de la nature et du spirituel, qui s'est construite à travers les années? Un autre exemple est l'idée selon laquelle les Innus n'ont pas la même conception du temps que les non-Autochtones, qu'ils vivent dans le présent. Est-ce vraiment une réalité, ou est-ce plutôt que les Innus ont intégré le concept d'*Indian time*? (Lacasse, 2004, p. 63). Certains Innus considèrent qu'avant la venue des non-Autochtones, les Indiens n'avaient pas de concept de temps comme nous l'entendons. Selon ceux-ci, l'Autochtone se levait avec le soleil et arrêtait de travailler au coucher du soleil. Il n'avait pas d'horaire fixe, car le soleil ne se lève jamais et ne se couche jamais à la même heure. Entre le lever et le coucher du soleil, il prenait son temps et ses activités n'étaient dictées que par les aléas de la météo. Les répondants expliquent ainsi la difficulté des Innus à faire preuve de ponctualité au travail. Cependant d'autres répondants considèrent l'*Indian time* comme un mythe, parce que la vie des nomades était bien trop difficile et précaire pour que ceux-ci puissent se permettre de perdre un temps si précieux. Ils affirment qu'à l'époque du nomadisme, l'Innu était un travailleur assidu qui n'avait que peu de temps pour l'oisiveté; il en allait de sa survie. Le mythe de l'*Indian time* se serait propagé et aurait été intégré à la culture innue par un procédé que Memmi appelle la mystification.

La mystification est proche du concept d'aliénation de Marx. La mystification, c'est lorsque le colonisé ne se voit qu'à travers les yeux du colonisateur, qu'il ne fait plus la distinction entre le mythe et la réalité. C'est le moment où il intègre le mythe à ce qu'il est. Il accepte le rôle qu'on lui a assigné.

En consentant à cette idéologie, les classes dominées confirment, d'une certaine manière, le rôle qu'on leur a assigné. « Ce qui explique, entre autres, la relative stabilité des sociétés; l'oppression y est, bon gré mal gré, tolérée par les opprimés eux-mêmes » (Memmi, 1973, p. 117).

L'Innu accepte donc son rôle de chômeur et de travailleur oisif. Il explique son retard au travail en faisant référence à l'*Indian time*. Il intègre cet état de fait et l'identifie à sa propre culture. Il en vient à s'affirmer par le mythe. Pour des auteurs comme Jean-Jacques Simard, des concepts comme l'*Indian time* ne seraient pas tant des revendications culturelles, mais plutôt des prétextes invoqués par les non-Autochtones pour exclure les Innus du marché du travail. La réduction fait qu'on considère les Autochtones comme hors de la modernité, plus spirituels et proches de la nature que matérialistes, ce qui justifie leur mise à l'écart. (Simard, 2003, p. 23).

Pour Simard, la réduction consiste à réduire les Autochtones à une image stéréotypée, de les maintenir dans un rôle défini.

L'idéologie de la réduction des Autochtones, la clé de leur condition sociale dans les mentalités, tient en deux mots le *Blanc/l'Autochtone*, deux mots conçus comme archétypes culturels mutuellement opposés, deux grandes figures formant chacune le reflet en creux, le négatif, de l'autre (Simard, 2003, p. 23).

3.12 Le développement de la réserve

Selon les répondants, les perspectives de développement passent par une coopération entre la communauté innue et le gouvernement du Québec. Les Innus rencontrés se sentent lésés par les ententes passées avec le gouvernement. « Avant, les gouvernements développaient sans prendre en compte la

communauté » (Répondant numéro 4). Un répondant donne l'exemple du projet de la Manic 5. Il considère que les Innus n'ont profité d'aucune retombée importante. Les seules retombées sont les quelques emplois qui ont été occupés par des Innus. Tout semble avoir changé avec le projet de la centrale de Tournustouc : le gouvernement et la communauté innue travaillent en coopération et il semble y avoir eu beaucoup plus de retombées pour la communauté de Pessamit. Mais malgré le projet de la Tournustouc, certains répondants se sentent toujours floués par le gouvernement.

Il est difficile de financer les projets dans la communauté. Les Innus n'arrivent pas à obtenir des prêts notamment en raison de l'article 89 de la Loi sur les Indiens. « C'est le problème majeur. Il y a plein de monde qui ont des idées ici, mais il n'y a pas d'argent » (Répondant numéro 4). Cet article constitue une entrave au droit de propriété des Autochtones, ce qui complique grandement les échanges économiques et limite le développement de la communauté. Par exemple, il est difficile pour un Innu d'hypothéquer sa maison pour obtenir des fonds dans le but de se lancer en affaires. Il est à noter que deux articles de la Loi réduisent grandement le droit de propriété :

Un Indien n'est légalement en possession d'une terre dans une réserve que si, avec l'approbation du ministre, possession de la terre lui a été accordée par le conseil de la bande.

Un Indien qui est légalement en possession d'une terre dans une réserve peut transférer à la bande, ou à un autre membre de celle-ci, le droit à la possession de la terre, mais aucun transfert ou accord en vue du transfert du droit à la possession de terres dans une réserve n'est valable tant qu'il n'est pas approuvé par le ministre. S.R., ch. I-6, art. 24 (ministère de la Justice Canada, 2006).

Malgré certaines améliorations et une volonté de changement, le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion de la question autochtone demeure assez paternaliste. Même s'il tente de se retirer de la gestion des réserves, l'État continue de contrôler la destinée des Autochtones par l'entremise de l'appareil législatif.

(...) l'État reste en définitive le principal maître d'oeuvre du destin des peuples autochtones, s'en tient généralement aux strictes obligations légales qu'il a à leur égard et ne leur offre aucune latitude qui n'ait d'abord été balisée en fonction de ses desseins propres (Salée, 2005, p. 58).

Pour une partie des Innus rencontrés, la communauté revient de loin. Par le passé, les Innus ne possédaient ni les connaissances, ni les capacités leur permettant de prendre les rênes de leur développement parce que les décisions ne se prenaient pas dans la communauté. « La communauté ne pouvait ni offrir un emploi ou une formation à ces gens-là, parce que la communauté n'a pas la possession des moyens de développement des services de santé et sociaux. Même créer des emplois, c'était très temporaire. » (Répondant numéro 4). La première question de recherche consistait à établir comment les leaders économiques, politiques et communautaires envisagent le développement économique de leur communauté. La plupart des répondants sont tournés vers l'avenir et envisagent celui-ci de façon positive. Toutefois, ils considèrent que les Innus ne détiennent pas encore tous les outils nécessaires à leur développement économique. Ils soulignent le manque de capitaux pour démarrer des entreprises, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le décrochage scolaire. Ils considèrent aussi que quelques zones d'ombre persistent dans les négociations avec le gouvernement au sujet de la gestion de leur territoire, des incertitudes qui nuisent au développement économique de la communauté.

Il est difficile pour les peuples colonisés de répondre à leurs propres besoins, les institutions et les lois étant aux mains des colonisateurs. « N'étant pas maîtresse de son destin, n'étant plus sa propre législatrice, ne disposant pas de son organisation, la société colonisée ne peut plus accorder ses institutions à ses besoins profonds » (Memmi, 1976, p. 127).

Robert J.C. Young (2003, p. 4) affirme que, dans le monde actuel, la richesse est répartie inégalement et que cette répartition inégale découle du colonialisme.

Toutefois, les Innus rencontrés ne partagent pas cette vision des choses. Ils ont une position plutôt ambiguë. Dans leur discours, les répondants ne semblent pas considérer les effets du colonialisme comme une explication de leur situation actuelle, même si certains d'entre eux considèrent que les négociations avec les gouvernements ont toujours été en leur défaveur. Ils sont confiants que les négociations actuelles permettront de réparer les erreurs du passé. Les répondants ne considèrent pas ou ne voient pas qu'il peut y avoir un lien entre le colonialisme et les difficultés économiques de la communauté. Ils ne tiennent pas le colonialisme pour directement responsable, par exemple, du manque de capitaux pour démarrer des entreprises. Ils admettent toutefois que la Loi sur les Indiens, qui établit notamment que les Innus ne sont pas saisissables, peut représenter un frein à la capacité d'emprunter pour une partie des entreprises. Ils voient bien les difficultés auxquelles ils font face et sont conscients qu'un ensemble d'éléments peuvent expliquer ces difficultés, mais ils ne croient pas que ces éléments sont liés au colonialisme et que ce dernier constitue une explication globale aux problèmes rencontrés. Par ailleurs, ils semblent en quelque sorte résignés face à leur situation. Memmi dirait qu'ils ont accepté leur rôle de colonisés. La Loi sur les Indiens est là, on l'accepte et on essaie de s'en accommoder.

À l'instar de Memmi, certains des répondants interrogés croient que les difficultés de la communauté en termes de développement économique peuvent s'expliquer par sa situation d'oppression. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes, a pris toutes les décisions sans tenir compte des besoins des communautés locales, et cela a causé un grand tort aux Innus. La majorité des répondants perçoit toutefois un changement dans la politique du gouvernement envers les Innus depuis les années 1980. Ceux-ci affirment avec une certaine fierté que les trois paliers de gouvernement les considèrent comme des partenaires et non plus comme un groupe à qui ils peuvent dicter leurs volontés sans égard à leurs besoins et à leurs désirs. Le retard économique que les Innus ont accumulé avec les années semble cependant difficile à rattraper.

3.13 Freins au développement

Selon certains répondants, le développement économique de la réserve demeurera toujours restreint en raison de la taille du marché. Les non-Autochtones « (...) ne viendront pas acheter ici, ils n'arrêteront même pas ici. (...) Ce qui aide à développer, c'est le taux de natalité qui est de 3,1 comparativement à 1,1 au Québec. C'est un boum de natalité qui a créé des demandes » (Répondant numéro 6). Toutefois, le taux élevé de décrochage scolaire et le manque de formation offerte à la population représenteraient des obstacles au développement économique.

Par ailleurs, des répondants croient que l'économie de la réserve est trop centralisée autour du conseil de bande; celui-ci semble prendre tout le développement économique en main. Étant donné que la grande majorité des contrats sont donnés par le conseil de bande, les entreprises ont tout avantage à être dans les bonnes grâces de celui-ci et à tenter d'influencer la nomination de ses membres. « Si l'entreprise n'est pas aimée par le conseil de bande, elle n'a pas de contrat. L'année prochaine elle va faire élire son conseil de bande et avoir son contrat » (Répondant numéro 5). Selon un autre répondant :

Comme dans le résidentiel, c'est le conseil de bande qui prend tous ces travaux-là. C'est toujours le conseil de bande qui crée ces emplois-là, c'est toujours les mêmes employés. On prend les employés les plus performants et ceux qui ne le sont pas, on les met de côté et ils ne peuvent pas développer leurs talents (Répondant numéro 4).

Ainsi, la plupart des entreprises sont dépendantes du conseil de bande ou lui appartiennent tout simplement. La communauté semble aussi tout attendre du conseil de bande; certains répondants déplorent le manque d'initiative des Innus.

L'économie de la réserve semble dépendante de différents programmes, que ce soit des programmes gouvernementaux ou relevant du conseil de bande. Les gouvernements et le conseil de bande jouent un rôle majeur dans la création d'emploi. Par exemple, c'est grâce à la volonté du ministère des Affaires indiennes que les programmes d'emploi ont été transférés aux élus locaux. Avant 1986, tout passait par le ministère des Affaires indiennes. Maintenant, les décisions se prennent au niveau local. Le Centre Local d'Emploi et de Formation (CLEF) a pour mission, entre autres, de développer des programmes de mobilité pour les chercheurs d'emploi qui doivent aller passer des entrevues à l'extérieur de la réserve en leur versant, par exemple, un montant pour leurs déplacements. Le CLEF a aussi mis sur pied des programmes pour permettre aux employés de se procurer des outils qui ne sont pas fournis par les employeurs, notamment dans le domaine forestier. De plus, le Centre soutient les trappeurs en payant leur frais de transport vers les lieux où ils peuvent exercer leurs activités traditionnelles.

3.14 Les voies du développement

Selon un répondant, le développement économique de la réserve pourrait résider dans l'exploitation des ressources naturelles, comme la foresterie et le saumon. Parallèlement à l'exploitation de ces ressources, il faudrait aussi développer des entreprises de services, par exemple des services de transport, et les infrastructures mises sur pied devraient aussi servir les besoins de la population. Ainsi, un service de transport pourrait aussi permettre de transporter les malades. Toutefois, les Innus ont accès à un territoire limité et comme le considère Stavenhagen, ils serait souhaitable qu'ils puissent « obtenir un accès libre et garanti aux activités de subsistance traditionnelles fondées sur la terre, comme la sylviculture, la chasse et la pêche, [ce qui] reste un objectif primordial des peuples autochtones qui cherchent à exercer pleinement leurs droits fondamentaux » (Stavenhagen, 2004, p. 3).

Un répondant considère que les Autochtones doivent trouver leur propre créneau et tenter de développer de nouveaux aspects de l'économie en misant sur les attraits propres à la culture innue, sur le tourisme d'aventure, l'éco-tourisme et l'ethno-tourisme. Il doute toutefois que de telles industries puissent faire vivre neuf communautés innues. Il donne l'exemple de l'Hôtel Papinachois « qui est porté à bout de bras par des projets. Ça ne vaut pas cher la tonne » (Répondant numéro 6). De plus, il n'est pas convaincu de l'attrait touristique de la Côte-Nord. Le touriste va à « (...) Québec et Charlevoix, mais il ne fait pas la Côte-Nord. On est hors des circuits touristiques du Saguenay et de Charlevoix. À part que des groupes français, il ne vient pas sur la Côte-Nord. Même encore là, c'est pas évident » (Répondant numéro 6)

En dépit de mon assertion de départ selon laquelle les modèles économiques actuels ont été construits par des Occidentaux, pour des Occidentaux et ne répondent pas nécessairement aux besoins des Autochtones, les répondants ne semblent pas ressentir la nécessité d'affirmer leur différence dans l'organisation du travail. Cependant, il ressort clairement des entrevues que, pour l'instant, peu d'initiatives privées viennent de l'extérieur et que le développement des Innus passe donc par leur propre communauté.

Il me semblait nécessaire, dans le cadre de cette recherche, d'établir si les Innus concevaient un modèle de développement original pour leur communauté. Malheureusement, il a été difficile d'obtenir une réponse satisfaisante à cette question de la part des répondants. Cela s'explique peut-être par le fait que ce thème était le dernier abordé lors des entrevues et que, à ce point de l'entrevue, les répondants étaient las de répondre aux questions. Peut-être aussi que les répondants ne possédaient pas les connaissances ou les compétences requises pour répondre à cette question. Enfin, la question n'était peut-être tout simplement pas claire. Une partie des réponses n'était pas très pertinentes pour la recherche. Il s'agissait plutôt de critiques envers la communauté comme la fermeture sur eux-mêmes de certains Innus, la prise en charge excessive des affaires de la communauté par le conseil de bande ou la volonté que la

communauté se prenne enfin en main. Les autres répondants ont proposé le développement de certains secteurs d'activité comme le tourisme et les ressources naturelles et non pas des modèles de développement à proprement parler.

Il se peut toutefois que les Innus ne se soient jamais posé de questions en ce qui a trait aux différents modèles de développement. Il semble qu'ils aient plutôt opté pour le modèle de développement se présentant à eux de la façon la plus évidente, c'est-à-dire le modèle appliqué en ce moment au Québec qui consiste à créer des emplois salariés comme signe d'une économie florissante. Les Innus n'ont pas considéré de prendre leurs différences culturelles en compte pour développer un modèle qu'il leur ressemble. Selon les répondants, il n'y pas de tentatives de modèles d'entreprise adaptées à la culture innue. La réserve ne compte pas de coopérative, ni d'entreprise d'économie sociale. Les entreprises créées ont pour objectif de faire des bénéfices et les entreprises mises sur pied se doivent de répondre aux critères édictés par le gouvernement afin que les entrepreneurs puissent obtenir des subventions. « Non, on essaye de faire le même modèle, on veut que ça soit rentabilisé. Les entreprises du conseil, c'est quand même des subventions du gouvernement (...) (Répondant numéro 8) Ils nous imposent leur système et il faut arriver à leur niveau, au même niveau. » Selon Memmi, le colonisé n'a que deux choix : l'assimilation ou la pétrification. Le colonisé n'a pas d'avenir et sa vie se limite au présent. Lorsqu'il a besoin d'aide, il n'a d'autre choix que de se tourner vers les institutions du colonisateur (Memmi, 1976, p. 132).

Conclusion

Les entrevues permettent de conclure que, de façon générale, trois valeurs partagées par les membres de la communauté de Pessamit sont en opposition avec le modèle capitaliste de développement économique. La première valeur est le détachement des Innus par rapport aux biens matériels. Comme le désir d'obtenir des biens est le premier pas vers l'échange et que l'échange est une des valeurs centrales du modèle capitaliste, on peut croire que le peu d'importance accordé par les Innus à l'obtention et à l'accumulation de biens ne favorise pas leur développement économique.

En second lieu, les entrevues ont permis de constater que les Innus croient faire preuve d'un attachement plus fort à la communauté que les non-Autochtones. On peut croire que, pour cette raison, l'esprit de compétitivité est moins fort chez les Innus. L'individualisme étant un des principes fondamentaux du développement capitaliste l'attachement à la communauté et la non-compétitivité sont certes en conflit avec la quête d'un développement économique de type capitaliste.

Enfin, les réponses obtenues laissent croire que, comme Lacasse l'affirmait (2004, p. 63), les Innus se préoccupent du moment présent et ne pensent pas au lendemain. Cette tendance à ne travailler que pour obtenir l'argent nécessaire à la satisfaction des besoins présents pourrait expliquer, entre autres, le manque de capitaux sur la réserve. Certains répondants ont d'ailleurs laissé entendre qu'ils voyaient le désir d'obtenir des biens matériels comme une perversion de la culture innue. Un des répondants affirme :

Les gens après avoir passé l'hiver arrivaient avec leurs fourrures. (...) On aurait dit qu'ils avaient tué leurs animaux juste pour payer leurs dettes. J'ai pensé : « Pourquoi ces gens-là, des spécialistes de la trappe qui pourraient tuer tant qu'ils voudraient, ils se limitent à ça? » C'est des questions que je me suis posées. Ces gens avant de partir ils savaient le montant de leurs dettes et ils chassent juste assez pour payer leurs dettes. Des fois je me dit, souvent, que j'aimerais ça avoir cette mentalité-là pure et simple (Répondant numéro 4).

Par ailleurs, la défense de la langue innue est une des valeurs qui revient le plus souvent dans les entrevues. Toutefois, cette valeur ne semble pas avoir d'incidence sur le développement économique de la communauté.

Même si les valeurs propres aux Autochtones ne sont pas typiquement capitalistes, on ne peut pas non plus dire qu'elles sont totalement en désaccord avec celui-ci. Il n'est pas impossible de connaître une croissance économique dans une société dont les membres sont attachés au groupe. Les économies des régimes nationalistes ou socialistes s'inscrivent autant dans une logique de production que celles des économies libérales. Le mythe selon lequel les Autochtones sont exclus de la vie économique semble avoir été bien intégré par les Innus et influe davantage sur leur capacité à se développer sur le plan économique que leurs valeurs.

Les Innus interrogés considèrent que les principaux freins au développement économique sont d'ordre social, par exemple le décrochage scolaire qui a pour conséquence un manque de main-d'œuvre qualifiée, et d'ordre structurel, notamment la Loi sur les Indiens, certaines négociations avec les gouvernements qui n'ont pas été conclues, ainsi que les liens paternalistes que les gouvernements ont entretenu avec les Autochtones par le passé. Selon les répondants, certaines valeurs innues diffèrent des valeurs non-autochtones, mais il semble que pour ceux-ci ces valeurs n'affectent en rien leur volonté de se développer économiquement. Les Innus paraissent bien adaptés au modèle capitaliste et rien dans leurs valeurs ne semble s'opposer au développement économique.

Même si les répondants ne représentent pas toute la réserve, ils occupent des postes importants dans le développement économique de celle-ci. Leur cheminement professionnel, tout comme leurs motivations pour occuper un emploi, sont très diversifiés et ne semblent pas si différents de ceux non-Autochtones. De façon générale, la perception des répondants de l'économie de la réserve est plutôt négative, mais tous aspirent à des jours meilleurs. Plusieurs d'entre eux sont inquiets du rôle majeur du conseil de bande dans l'économie et de l'avenir des valeurs innues. Ils ne voient pas de différence entre les travailleurs innus et les autres, et croient que les entreprises innues, tout comme celles des non-Autochtones, se doivent d'être compétitives. La défense de la langue semble très importante.

CONCLUSION

Rappelons-nous que la première hypothèse retenue est celle selon laquelle les Innus ne valorisent pas le développement économique parce qu'ils considèrent que cette valeur ne fait pas partie de leur culture. Cette hypothèse semble en partie erronée. En effet, selon les réponses obtenues, aucune composante de la culture innue ne semble représenter un frein au développement économique. Toutefois, il faut se rappeler que la recherche a été effectuée auprès de ce que l'on pourrait appeler l'élite de la communauté. Il s'agit de personnes dont le travail consiste à promouvoir le développement économique de leur communauté et qui sont fermement convaincues du bien-fondé d'un tel développement. Ainsi, on peut penser que les raisons qui les ont poussées à accepter de participer à la recherche et que les réponses données avaient pour but de donner une image positive de la communauté et de son économie. Cependant, de la bouche même des répondants, les Innus doivent *s'adapter* s'ils veulent pouvoir se développer, ce qui laisse entendre qu'ils ne sont pas totalement aptes, de par leur culture ou leur histoire, à entrer dans le modèle actuel de développement économique appliqué au Québec. Voici un bon exemple du concept de l'amour du colonisateur et de la haine de soi de Memmi. Le colonisateur devient un exemple de réussite (Memmi, 1973, p. 149), ses modèles sont repris à la lettre, sont imités. Le colonisé est convaincu qu'il ne peut avoir son propre modèle économique parce que cela ne vient pas de sa culture. Il faut toutefois se rappeler que les Innus s'échangeaient des biens et avaient une façon de travailler bien à eux avant l'arrivée des Européens, mais il semble qu'ils ont oublié tout un pan de leur passé.

La seconde hypothèse émise était celle selon laquelle la résistance au modèle de l'économie capitaliste naît du rejet d'une valeur considérée comme non-autochtone et que l'on a tenté d'imposer de l'extérieur. Selon les réponses obtenues, il n'est pas clair qu'il y ait même une résistance au modèle d'économie capitaliste. En effet, les répondants innus ont bien intégré les valeurs capitalistes et ceux qui prennent les décisions ont les mêmes outils et les mêmes concepts de

développement que ceux qu'on peut appeler les colonisateurs. Il n'y aurait donc ni résistance au modèle, ni rejet des valeurs. Par contre, il resterait à vérifier si la population en général manifeste une telle résistance ou non. Certains éléments, par exemple les taux élevés d'absentéisme au travail et de décrochage scolaire, laissent croire que ça pourrait être le cas. Par ailleurs, la population semble aussi faire preuve de méfiance envers le conseil de bande et il existe peut-être un décalage entre les vues des décideurs et celles du reste de la population

La troisième hypothèse visait à établir s'il est possible de développer un modèle d'économie typiquement innu ou si le développement économique de la communauté passe inévitablement par une assimilation ou une perte identitaire. Pour ce qui est de cette question, il va s'en dire que les Innus désirent préserver leur culture et faire de la réserve un exemple de développement économique, mais l'absence d'une vision originale et globale du développement économique fait en sorte que la plupart des répondants ne pensent pas à un modèle qui intégrerait développement économique et culture innue.

De plus, la situation économique de la réserve est tellement lamentable, que ceux qui sont impliqués dans le développement économique ne font qu'éteindre des feux. Ils n'ont pas le temps de penser à un modèle; ils ne font que créer des emplois le plus vite possible, sans vraiment penser au développement. Ce qui fait en sorte que le modèle de développement économique appliqué sur la réserve s'inspire grandement des modèles déjà existants, c'est-à-dire non-autochtones, ce qui mène à une certaine assimilation dans la façon de faire et d'organiser le travail au sein des entreprises. Tous les modèles en ce qui a trait à l'emploi et au développement économique semblent provenir de l'extérieur. De plus, l'image que font les Innus du monde du travail semble dater quelque peu. Ils ne tiennent pas compte des nouvelles approches en matière d'organisation du travail. Par exemple, un des répondants travaillant dans un bureau dit que les responsables se battent depuis trois ans pour que les employés arrivent au travail à temps. Je lui ai répondu que, dans certains bureaux les employés bénéficient, d'horaires de plus

en plus flexibles. Il m'a répondu avec perplexité que les choses ne se passaient pas ainsi sur la réserve.

En ce qui a trait au modèle économique typiquement innu, on a vu lors du résumé des entrevues que les réponses données n'étaient pas claires. Néanmoins, on peut présumer que les décideurs innus sont peu enclins à mettre l'accent sur leurs particularités pour arriver à développer de nouvelles voies économiques. Les seuls particularismes qu'ils semblent prendre en compte dans leur développement sont la protection de la langue et l'attachement à la nature. Ici on ne peut que constater le concept de valeurs refuges d'Albert Memmi. Les Innus semblent en effet s'être attachés à ces valeurs parce que ce sont les dernières de leur culture qui les distinguent clairement des autres.

Les Innus éprouvent de la difficulté à s'adapter au mode de production capitaliste tel qu'il leur est imposé présentement. Les personnes interrogées semblent méconnaître le fonctionnement actuel du marché du travail, par exemple les nouvelles techniques d'aménagement du temps de travail. Les employeurs de la communauté auraient peut-être avantage à adopter de nouvelles stratégies qui répondraient peut-être mieux aux attentes et aux besoins de leur personnel, par exemple en faisant preuve de souplesse. Les entrepreneurs innus reprennent le modèle économique, la façon d'organiser le travail qu'ils croient appliqués par les non-Autochtones. Ils tentent de reproduire en tout point le modèle du colonisateur, soit celui d'un État central fort qui gère tout sans compromis (représenté par le gouvernement fédéral qui a la mainmise sur les réserves et par le conseil de bande qui contrôle littéralement l'économie locale) plutôt que d'imaginer de nouvelles façons de faire. Les coopératives et les entreprises d'économie sociale ne sont que peu prises en compte, tout comme dans la société colonisatrice où ce type d'entreprise demeure, hormis quelques exceptions comme les Caisses populaires, très minoritaire.

Le but de la présente recherche était de savoir comment les leaders de Pessamit perçoivent le développement économique de leur communauté. Une telle question visait à trouver des pistes de réponse permettant de comprendre pourquoi les Innus vivent des problèmes économiques et, ultimement à aider les gens du milieu à y remédier. La méthode utilisée dans le cadre de la recherche était la collecte des données par entrevues individuelles. La recherche a été effectuée auprès de personnes vivant dans la communauté, et travaillant au développement économique de celle-ci ou faisant partie d'un organisme œuvrant pour le développement économique de Pessamit.

De façon générale, les répondants ont indiqué que l'économie de la réserve de Pessamit est peu diversifiée. Les entreprises privées se réduisent aux entreprises de détail et le conseil de bande constitue le principal levier économique de la réserve. Les recherches n'ont permis d'identifier aucune entreprise d'économie sociale. Cependant, un des répondants considérait que, selon lui, les entreprises relevant du conseil de bande étaient une forme d'économie sociale. Il est encore difficile aujourd'hui d'obtenir des données et de l'information sur la communauté innue de Pessamit, tant au niveau économique que social.

L'économie de la réserve est intimement liée au conseil de bande, trop selon certains répondants. Pratiquement toute l'activité économique qui se fait sur la réserve est gérée par celui-ci. Le conseil de bande rappelle un peu les régimes de type étatique; il prend tout en charge et les individus comptent sur lui plutôt que de prendre des initiatives personnelles. À première vue, tout semble bien organisé. Lors des entrevues, on m'a parlé avec fierté des organismes de développement économique et culturel comme l'Institut Culturel et Éducatif Montagnais, le Centre Local d'Emploi et de Formation, mais en vérité, ceux-ci paraissent avoir de la difficulté à atteindre leurs objectifs. En effet, une fois sur place, j'ai constaté que certains bureaux étaient vides ou que les activités y étaient très limitées. Cependant, ces organismes sont plutôt jeunes, certains d'entre eux n'existent que depuis une dizaine d'années ce qui expliquerait peut-être leur manque d'expérience.

Selon la théorie du post-colonialisme de Memmi et de Salée, le colonisateur détient le pouvoir économique et le pouvoir de changer les choses s'il le souhaite, ce qui contribue à enlever aux Innus la responsabilité de leur développement. Le concept du mythe, c'est-à-dire d'une image construite par le colonisateur et imposée au colonisée, ne semble pas applicable aux Innus, surtout en raison de leurs contacts limités avec l'extérieur et de leur isolement social, géographique et culturel. Ils se sont plutôt construit leur propre image culturelle.

Une des difficultés rencontrées lors de la recherche est qu'il m'a été impossible de trouver des organismes liés à l'économie sociale comme des coopératives ou des organismes communautaires dans la communauté. Premièrement, parce que, selon les entrevues, l'économie sociale est plutôt méconnue des Innus et que le conseil de bande a pris en charge pratiquement tous les domaines qui intéressent habituellement l'économie sociale. Contrairement aux sociétés d'État ou aux services offerts par l'État qui sont souvent considérés comme extérieurs à la communauté, les entreprises du conseil de bande semblent considérées comme faisant partie de la collectivité. Il est évident que les personnes interviewées étaient des proches du conseil de bande en raison de leurs fonctions, mais il semble tout de même que chez les Innus le communautaire et le politique fonctionnent main dans la main. Une des idées de départ de la présente recherche était que les Innus, en tant que peuple minoritaire, préconisaient d'autres formes d'entreprise que l'entreprise privée pour leur développement. Je croyais que j'y trouverais plus de coopératives, de réseaux d'entraide de type communautaire que dans la communauté non-autochtone, mais je me suis rendu compte que ces réseaux n'existent pratiquement pas. Les services offerts dans la communauté innue sont soit étatiques, ce qui signifie souvent qu'ils sont gérés par le conseil de bande, soit non formels. En effet, étant donné que le concept de clan familial est encore bien présent chez les Innus, il y a toujours quelqu'un pour garder une personne malade, procéder à des dons de vêtements, etc., c'est-à-dire pour offrir des services qui sont souvent pris en charge par des organismes communautaires dans notre société.

BIBLIOGRAPHIE

Affaires indiennes et du Nord Canada. *Région du Québec*. http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/gui/betsiamites_f.html, 2005. Consulté le 20 septembre 2004.

Affaires indiennes et du Nord Canada. *Rapport de Commission royale sur les Peuples autochtones par Erasmus et Dussault* http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html. Consulté le 4 février 2008.

Affaires indiennes et du Nord Canada. *Indicateurs socio-économiques pour réserves indiennes et collectivités semblables, 1971-1991*. Ottawa: Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997, 65 p.

Amado, Rodrigo et Nicolas Hamel. *Les autochtones*. <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/collaborations/9578.html>, 2005. Consulté le 15 mars 2008.

Bachir, Belhadji. *Profil socio-économique des coopératives autochtones au Canada, gouvernement du Canada Secrétariat aux coopératif*. Ottawa: 2001 89 p.

Beaulieu, Alain. *Les Autochtones du Québec*, Musée de la civilisation et édition fides, 2000.

Bédard, Hélène. *Les Montagnais et la réserve de Betsiamites 1850-1900*. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 149 p.

Bibliothèque et Archives Canada. *Les relations des jésuites : aux sources de l'histoire de la Nouvelle-France*. <http://www.collectionscanada.ca/relations-des-jesuites/h19-200-f.html>, 2001. Consulté le 1^{er} mars 2007.

Bherer, Harold, Sylvie Gagnon et Jacinthe Roberge. *Wampoum et lettres patentes. Étude exploratoire de l'entrepreneuriat autochtone*. Québec: L'institut de recherches politiques. Les presses de l'Université Laval, 1989, 276 p.

Centrale des syndicats du Québec. *Pour en finir avec la tutelle et le sous-développement : l'autonomie gouvernementale aux Premières Nations*. CSQ Communications, 2003, 32 p.

Clément, Daniel. *La zoologie des Montagnais*. Paris: Éditions Peeters, 1995, 569 p.

- Charest, Paul et Daniel Clément. *Les Montagnais ou Innus à l'approche du XXI^e siècle*. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XXVII, n^o 1, 1997, p.3-6.
- Cloos, Patrick. *Utilisation du condom par les jeunes Inuit et des Premières Nations vivant à Montréal*. Montréal: Université de Montréal, 2003, 103 p.
- Conseil des Innus de Pessamit. <http://www.pessamit.ca>, 2005. Consulté le 4 août 2006.
- Dupuis, Renée. *La question indienne au Canada*. Montréal: Boréal, 1991, 123 p.
- Eveno, Stéphanie. *Le suicide et la mort chez les Mamit-Innuat*. Paris: L'Harmattan, 2003, 319 p.
- Garneau, Jean-Pierre. *La population montagnaise : données disponibles et l'évolution récente*. Recherches amérindiennes au Québec, vol. XXVII, n^o 1, 1997, p. 7-18.
- Girard, Jeannette. *Mouvement coopératif et exploitation forestière : le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi: UQAC, 1985, 163 p.
- Gouvernement du Québec. *Les négociations avec les Innus*. Québec: Secrétariat aux affaires autochtones, 2002, 32 p.
- Habaili, Hussein. *Contes montagnais*. Paris: Conseil international de la langue française, 1983, 150 p.
- Hamelin, Louis-Edmond. *L'avenir du nord québécois: actes du symposium international sur l'avenir du nord québécois*. Sillery: Presses de l'Université du Québec, 1989, 275 p.
- Hamelin, Louis-Edmond. *Le nord canadien et ses référents conceptuels*. Ottawa: Secrétariat d'État du Canada, 1988, 46 p.
- Hull, Jeremy. *Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail Canada, 2001*. http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/pse/01/01_f.pdf, 2005. Consulté le 15 mars 2008.
- Hydro Québec. *Favoriser le développement des communautés autochtones*. http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/societe/rep_besoins_favor.html, 2004. Consulté le 15 février 2005.
- Instance permanente sur les questions autochtones (Nations Unies). *Communiqué de presse DH/376. Pour un développement économique qui protège les valeurs et les ressources naturelles des peuples autochtones*. <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2004/DH376.doc.htm>, 2004. Consulté le 15 février 2005.

- Ketilson, Lou Hammond et Ian McPherson. *Les coopératives autochtones au Canada. Études de cas*. http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/coo/index_f.html, 2001. Consulté le 13 mars 2007.
- Lacasse, Jean-Paul. *Les Innus et le territoire. Innu tipenitamun*. Sillery: Septentrion, 2004, 274 p.
- Larochelle, Gilles. *Les entreprises autochtones*. Chicoutimi: Office de planification et de développement du Québec, 1981, 33 p.
- Lambert, Roger. *Une solution de rechange au néo-libéralisme*. Québec: Les presses de l'Université Laval, 1999, 304 p.
- Lepage, Pierre. *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. Québec: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2002, 88 p.
- Lévesque, Carole et al. *Les femmes autochtones et l'emploi : défis et enjeux des programmes d'employabilité au Québec*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2001, 117 p.
- Lord, Bernard. *De l'éducation sexuelle à la peine de mort : Réflexion sur le pouvoir et la modernité d'après l'oeuvre de Michel Foucault*. Montréal: UQAM, 1990, 234 p.
- Mayer, Robert. *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal: G. Morin, 2000, 409 p.
- Memmi, Albert. *L'homme dominé*. Paris: Petite bibliothèque Payot, 1968, 223 p.
- Memmi, Albert. *Portrait du colonisé*. Paris: Petite bibliothèque Payot, 1973, 179 p.
- Ministère de la Justice Canada. *Indiens, Loi sur les*. <http://lois.justice.gc.ca/fr/I-5/249923.html>, 2006. Consulté le 13 mars 2007.
- Portail Innu. *Innus...* <http://www.destination.ca/~curybuck/Innus.html>, 2005. Consulté le 20 septembre 2004.
- Ressources naturelles Canada. *Indice de connaissance des langues autochtones, 1996*. <http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/peopleandsociety/lang/aboriginallanguages/abilityindex/1>, 2005. Consulté le 20 mars 2005.
- Ressources naturelles et Faune Québec. *La carte des Autochtones*. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/autochtones>, 2003. Consulté le 1^{er} décembre 2006.

- Savard, Rémi. *La forêt vive. Récits fondateurs du peuple innu*. Montréal: Boréal, 1999, 218 p.
- Salée, Daniel. *The Quebec State and the Management of Ethnocultural Diversity: Perspectives on an Ambiguous Record*, dans K. Banting et al. (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*. Montréal: Institut de recherche en politiques publiques, 2007, p. 105-142.
- Salée, Daniel. *Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois. Éléments pour une ré-analyse*. Nouvelles pratiques sociales, vol. 17, n° 2, 2005. p.54-74.
- Secrétariat aux affaires autochtones Québec. *Notes pour une allocution de M. Benoît Pelletier à l'occasion de la soirée-hommage pour les 25 ans de l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM)*. « Pour une coopération durable avec les autochtones. » http://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/discours/2003/saa_dis20031016.htm, 2003. Consulté le 13 mars 2007.
- Secrétariat aux coopératives. *Le développement des coopératives autochtones au Canada*. http://www.coop.gc.ca/index_f.php?sl=pub&page=devabor, 2002. Consulté le 13 mars 2007.
- Simard, Jean-Jacques. *La réduction : l'autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*. Sillery: Septentrion, 2003, 430 p.
- Simard, Jean-Jacques. *La situation amérindienne au Québec sous l'angle des problèmes d'identité et des modes de production*, Chicoutimi: UQAC, 1988, 125 p.
- Simenon, Geneviève. *Maldéveloppement socio-économique dans les communautés atikamekw-montagnaises et la question de l'autonomie gouvernementale*. Chicoutimi: UQAC, 1994, 172 p.
- Site de la communauté montagnaise de Betsiamites. <http://www.betsiamites.ca>, 2004. Consulté le 20 septembre 2004.
- Société Radio-Canada. *Quand les Indiens se lancent en affaire*. Chicoutimi: UQAC.
- Stavenhagen, Rodolfo. *Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones*. Conseil économique et social (Nations Unies), 2004, 28 p.
- Young, Robert J.C. *Postcolonialism. A Very Short Introduction*. Oxford: Oxford University Press, 2003, 180 p.